

DOSSIER ROUGE N°3

OU VA LA FEN ?

ROCHURE REALISEE PAR LE SECTEUR EDUCATION NATIONALE
E LA LIGUE COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE
ECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIEME INTERNATIONALE)

15 F

OU VA LA FEN ?

SOMMAIRE**Introduction**

- La rentrée syndicale
- Action/négociation
- La spirale de la division
- FEN : l'unité menacée ?

4

1. La scission syndicale de 1947/1948 et la naissance de la FEN

7

1. La tradition de l'Ecole émancipée jusqu'à la scission
2. 1948 : les termes du choix
3. Les raisons d'un bon choix pour la FEN...

2. Les inconvénients de l'autonomie l'emportent-ils sur les avantages de l'unité ?

15

1. Autonomie = corporatisme ?
2. Trente ans après...
3. Comment dépasser l'autonomie ?

3. La CGT, « Unité et Action », face à la FEN depuis 1978

21

1. Du côté de la CGT
 - * Le 40^e Congrès * La réponse du BN du SNETP-CGT à un document du PCF
 - * L'affaire du SUPEN * Le congrès de la FERC-CGT * Le CCN de janvier 1980
 - * Le congrès de Châlon du SNETP-CGT
2. Du côté de UA
 - * Des tentations sortistes
 - * Les critiques démagogiques du droit de tendance
 - * La syndicalisation des PEGC * « Questions-réflexions », une nouvelle rubrique de l'US
 - * Du « groupe des cinq » au « grand syndicat du second degré »
3. Pour comprendre

**4. « Unité, Indépendance et Démocratie » :
la direction du SNI et de la FEN face à l'unité syndicale**

31

1. Une conception dévoyée du syndicalisme
2. La normalisation bureaucratique
 - * Dans le SNI * La sur-représentation des petits syndicats * Une sombre histoire...
 - * De quelques coups de force * La cartellisation de la FEN
 - * Congrès de Toulouse, congrès de Kaboul

**5. Pour l'unité de la FEN, pour une orientation syndicale de lutte de classe,
pour une centrale unique et démocratique des travailleurs**

39

Conclusion

45

OU VA

LA RENTREE 1980

La rentrée syndicale de septembre 1980 a brutalement réveillé les démons scissionnistes dans la FEN.

Comment s'étonner que des années de division entre les organisations ouvrières aboutissent un jour à poser la question : pourra-t-on préserver l'unité de la FEN ?

Entre les confédérations, la division a franchi un seuil : CGT et CFDT tournent le dos durablement à toute unité d'action. Tandis que FO poursuit sa route solitaire, se réjouissant de la nouvelle situation créée dans le mouvement syndical. Chacun campe sur ses positions. La CGT s'enfonce dans sa tactique de « luttes à la base », d'autant plus dures et spectaculaires qu'elles ne sont pas centralisées ; celles-ci visent moins à remporter des victoires syndicales qu'à faire des démonstrations de combativité vis-à-vis de la CFDT. Le langage très « révolutionnaire » sur l'action occulte la question fondamentale : peut-on gagner entreprise par entreprise ? Peut-on esquisser le barrage gouvernemental qui bloque la satisfaction des plus élémentaires revendications ? « L'action » fonctionne, pour la CGT, comme un substitut de circonstance, permettant d'évacuer la nécessité de préparer l'affrontement avec le gouvernement Giscard-Barre et d'imposer un débouché politique, celui que le PC et le PS tiennent entre leurs mains. Il s'agit, selon les termes de Henri Fiszbin, d'une « perspective de remplacement ».

La CFDT, confrontée à un bien maigre bilan de son recentrage, décide de le pousser plus avant. La diplomatie secrète sur « l'aménagement du temps de travail » (c'est-à-dire d'abord et avant tout l'abandon de la loi sur les quarante heures !) va bon train. Michel Rolant, secrétaire confédéral, de retour d'un voyage aux Etats-Unis, fait l'éloge de la politique de l'AFL-CIO et souligne notamment : la nomination de syndicalistes aux conseils d'administration des trusts, l'utilisation de la masse financière des caisses de retraite gérées par les syndicats à des fins d'investissement industriel. Et le même diri-

geant renchérit, devant le conseil national de la CFDT (29-30 octobre 1980) : « *Etre compétitifs pour nous, c'est être capable de vendre les productions françaises sur les marchés, face à la concurrence, sans faire appel à la réduction des salaires et des prestations sociales. Cette compétitivité repose donc avant tout sur la qualité des produits et des services mais, à son tour, celle-ci doit provenir de la qualité du travail, de l'efficacité de l'organisation sociale du travail et de l'adaptation de l'outil de travail à cette organisation.* »

L'action à la base ou les journées d'action d'un côté, la négociation de l'autre ; et la division de part et d'autre. Dans la FEN, c'est la même politique infernale.

ACTION-NEGOCIATION

L'action ou la négociation : c'est le choix qui, selon leurs responsables, s'offrirait aux syndicats de l'Education. « *Pas de négociation sans action* », dit Unité et Action. « *Mieux vaut une bonne négociation qu'une mauvaise action* », répond Unité, Indépendance et Démocratie. Cette traditionnelle partie de ping-pong entre UA et UID n'a qu'un inconvénient : elle ascamote le bilan de la tactique des uns et des autres. Qu'ont apporté aux enseignants les journées d'action mises en avant par UA ? Ont-elles bloqué la fermeture des classes et la suppression des postes ? Ont-elles empêché la décentralisation des vacances ? Ont-elles assuré le réemploi des non-titulaires ? Ont-elles cassé l'austérité budgétaire ? Ont-elles seulement enrayé l'application des mesures dirigées contre le sport scolaire ou l'enseignement supérieur ?

Aucune journée d'action n'a porté un coup significatif aux attaques du ministère. Un dirigeant du SNES (UA) le reconnaît, à propos des journées d'action du mois d'avril dernier : « *Nos revendications sont en fait celles pour lesquelles la FEN avait appelé à l'action en avril et qui n'ont abouti sur aucun point.* » On ne peut pas gagner à coups de grève de vingt-quatre heures, « temps fort du dispositif d'action », dont tout le monde sait (et Beullac le premier) qu'elles seront suivies du « temps faible » dès

LA FEN ?

le lendemain. On ne peut pas gagner sur une plate-forme catalogue qui additionne les revendications catégorielles sans dégager d'objectifs unifiants. Les journées font sans doute office de baromètre sur le mécontentement des enseignants ; mais elles ne peuvent forcer la main à un ministre qui ne comprend que le langage de la force.

Et qu'ont apporté les négociations vantées par UID ? L'accord salarial 1980 entérine la baisse du pouvoir d'achat (jusqu'en avril 1981), trêve électorale oblige). La réforme de la formation des instituteurs, accompagnée de la fermeture de nombreux écoles normales, transforme les élèves-maitres en bachoteurs dociles. Les « séquences éducatives en entreprise » envoient des dizaines de milliers de jeunes du technique chez les patrons.

LA SPIRALE DE LA DIVISION

On vérifie donc, au sein de la FEN, la « loi » qui régit aujourd'hui les rapports entre CGT et CFDT, PC et PS. C'est la loi de la spirale : la division appelle la division. L'inefficacité de la tactique syndicale de l'un fourbit les critiques de l'autre. Comment ne pas suivre Maire quand il stigmatise l'inefficacité des journées d'action ?

Comment ne pas suivre Séguy quand il dénonce les compromissions du recentrage de la CFDT.

Plus les orientations syndicales des uns et des autres révèlent leur décalage par rapport à l'ampleur des attaques subies par les travailleurs, plus elles alimentent la division. Et plus la division fait rage, plus le gouvernement et le patronat font preuve d'arrogance. Barre aurait-il osé insulter les fonctionnaires, les « nantis », comme il dit, s'il n'avait pas eu l'assurance de trouver la division, en face dans les rangs des travailleurs ? Beullac se serait-il permis de dénoncer les enseignants « qui se complaisent dans la délectation morose » et d'en appeler à la mobilisation des « soldats de la liberté » s'il n'était pas certain de bénéficier de la division dans la FEN ?

Enrayer la division pour mettre un coup d'arrêt aux mesures antiouvrières, antifemmes, anti-immigrés, anti-jeunes de ce régime : telle est la tâche des syndicalistes authentiques aujourd'hui. Mais ce régime est trop identifié à l'austérité, aux licenciements, à la répression syndicale, aux scandales pour qu'on puisse espérer le voir un jour changer de cap. Le gouvernement Barre est et restera un gouvernement de combat. Changer de cap, c'est changer de régime. Et le mécontentement accumulé des travailleurs aurait tôt fait de chasser Giscard, si la division des organisations ouvrières ne s'acharnait à casser l'élan populaire. L'unité serait un stimulant formidable aux luttes et à la mobilisation des travailleurs.

N'est-ce pas pour cette raison que les directions des partis et syndicats n'en veulent pas ? La question est abrupte, mais elle doit être posée. Le moins qu'on puisse dire, c'est que depuis la rupture du PC et du PS, les intérêts des travailleurs n'ont pas été au centre des polémiques de ces partis. Et comment expliquer que la division des partis et syndicats s'accroisse brusquement à quelques mois de l'élection présidentielle ?

Les uns et les autres s'y prendraient-ils autrement s'ils avaient décidé d'accorder un nouveau sursis à Giscard ?

Dans la FEN, UA et UID ont bien des divergences. Mais elles partagent un point commun. L'une et l'autre refusent de dire la vérité : gagner sur les revendications, c'est gagner contre le gouvernement ; celui-ci doit être contraint à céder sur les revendications ou à céder la place. Pour remporter une telle victoire, il faut rassembler les forces, il faut la force de la grève générale. C'est ce que se sont refusé à dire UA comme UID. La préparation d'un mouvement d'ensemble est la meilleure façon de donner confiance aux personnels, d'entraîner les hésitants. Et, aujourd'hui, un appel clair des syndicats de l'Education à voter contre Giscard, pour les partis ouvriers, sans préférence voilée pour l'un ou l'autre, serait un stimulant puissant à la mobilisation. Parce qu'il irait

dans le sens de l'unité. Une fois n'est pas coutume.

Au moment où le PC affiche net et clair son refus du désistement au second tour de l'élection présidentielle, au moment où le PS parle de plus en plus de « gouvernement socialiste homogène » et fait de l'œil au RPR, les directions syndicales leur emboîtent le pas de plus près. Elles font rouler les syndicats pour la division, par pour les travailleurs.

La rupture CGT/CFDT de septembre 1980 sonne, aux oreilles de beaucoup de travailleurs, comme l'équivalent de la rupture des partis en septembre 1977.

FEN, L'UNITE MENACEE ?

Dans la FEN, il n'en va pas seulement de l'unité d'action, il en va de son unité organique.

Quand la CGT et la CFDT font passer leur affrontement avant tout autre considération, c'est l'unité d'action qui est enterrée. Il en va de même quand Unité et Action et Unité, Indépendance et Démocratie reproduisent les termes de l'affrontement entre CGT et CFDT, PC et PS. Mais la FEN est un seul syndicat, tandis que CGT et CFDT ne peuvent pas davantage « scissionner ».

Pour les confédérations, la division fait reculer la perspective d'une fusion syndicale.

Pour la FEN, elle risque d'aboutir à une scission.

En septembre, les dirigeants UID appelaient à ne pas suivre les grèves impulsées par UA, et accusaient UA de vouloir briser le syndicat en deux. Les dirigeants UA répondaient par des accusations de « briseurs de grève ». Rarement l'affrontement avait atteint un tel niveau.

Le risque d'une scission de la FEN est contenu dans le développement continu de la division. Il doit être combattu sans concession. Une chose est de lutter au sein de la FEN pour en changer le fonctionnement et l'orientation. Autre chose serait de se désintéresser de l'unité de l'outil syndical, sous prétexte qu'il est dirigé par d'autres.

L'unité de la FEN est un atout pour les travailleurs de l'enseignement. Elle ne peut être mise en balance

avec les inconvénients résultant de son autonomie par rapport aux confédérations ouvrières. Il n'y a rien à gagner à une scission de la FEN. Qu'ont gagné les enseignants de CET-LEP à avoir deux syndicats de force équivalente, le SNETP-CGT et le SNETAA-FEN ?

Certes, l'autonomie d'une fédération syndicale n'est pas un « statut normal » ; mais ce sera un statut obligé tant que la division syndicale organique mettra les enseignants en demeure de choisir entre plusieurs confédérations. L'autonomie n'est que la condition de l'unité. A l'heure où la division fait rage, l'acquis de l'unité organique n'est pas mince !

Quand certains envisagent la constitution d'un « grand syndicat du second degré » par-dessus les frontières de la FEN, ils assument pleinement le risque d'une scission : que penser du caractère « unitaire » d'un syndicat qui naîtrait d'une scission ?

Défendre l'unité de la FEN, ce n'est donc pas glorifier le statut d'autonomie. C'est encore moins défendre l'orientation de la direction actuelle de la FEN : celle-ci porte la première responsabilité dans la croissance de syndicats enseignants confédérés. Combien d'enseignants ont rejoint le SNETP-CGT croyant y trouver un syndicat plus combatif ? Combien ont rejoint le SGEN parce que la sous-section locale du SNI ne se réunit jamais ou parce que le régime interne est étouffant ? La théorisation par UID d'un syndicalisme de la « négociation continue » fourbit les armes de ceux qui veulent quitter la FEN ; la normalisation bureaucratique de la FEN restreint la vie interne du syndicat et démobilise les syndiqués.

C'est pourquoi la lutte contre la division de la FEN est inséparable de la lutte pour une orientation lutte de classe et pour la démocratie syndicale.

Le secrétariat Education nationale de la LCR

Novembre 1980



UN PEU D'HISTOIRE

LA SCISSION SYNDICALE DE 1947-1948

ET LA NAISSANCE DE LA FEN



1947 : le gouvernement SFIO-PC-MRP affronte un fort mouvement de luttes ouvrières. De avril à décembre, trois millions de travailleurs auront participé à des grèves ; vingt-trois millions de journées de grève son recensées pour toute l'année ; les affrontements avec la police ne sont pas rares. La classe ouvrière, échaudée par les « produire d'abord, revendiquer ensuite », prend conscience que la reconstruction du pays, c'est la reconstruction du système des profiteurs, ceux-là qui ont le moins pâti des privations de la guerre, ou qui ont franchement collaboré avec le nazisme.

La CGT, unifiée en 1935-1936, sous l'hégémonie des socialistes, scissionnée après le Pacte germano-soviétique, se réunifie pendant la guerre dans la clandestinité. Et les communistes, recueillant les fruits de leurs actions de résistance et du prestige de l'Armée rouge, se retrouvent rapidement majoritaires dans la confédération unitaire.

L'instabilité sociale dans plusieurs pays d'Europe capitaliste provoque l'intervention des Etats-Unis pour relancer la machine économique : c'est le plan Marshall, dont le refus par les Etats d'Europe de l'Est fournit le prétexte à l'ouverture de la guerre froide.

Celle-ci est engagée par les Etats-Unis, afin de stabiliser la situation issue du partage du monde à Yalta-Potsdam, et si possible, reconquérir des positions perdues. Au Vietnam, au Moyen-Orient, en Inde, la révolution coloniale frappe ses premiers grands coups. Le nouveau gendarme du monde incontesté veut mettre un coup d'arrêt. Conséquence : les ministres communistes sont exclus du gouvernement Ramadier, le 5 mai 1947. S'il est vrai qu'ils dégagent ainsi leurs responsabilités d'une politique anti-ouvrière de plus en plus contestée, il est également acquis que la direction du PCF fut surprise par l'événement et s'y opposa violemment. Elle sera ouvertement lancée au mois de septembre suivant (par Tito, le premier), à la conférence des PC de Szklarska-Poreba ; il lui est reproché de s'être accroché au gouvernement.

Dans la CGT, la minorité socialiste « Force ouvrière », s'organise, elle accuse la direction confédérale de faire de l'agitation dans un but insurrectionnel. Progressivement, les deux

principaux courants de la CGT s'alignent sur les nouvelles positions internationales : la direction confédérale organise la défense des intérêts diplomatiques du Kremlin. La mino-

rité se fait le porte-voix de l'impérialisme dominant, les Etats-Unis ; adossés à l'AFL-CIO, ceux de FO décident la scission en décembre 1947. La CGT-FO naît en avril 1948.

JUILLET 1912:

« L'ECOLE EMANCIPEE »

N° 2

Année 1912-1913 N° 2 Octobre 1912

L'École Emancipée

Instruisons nous
et armons nous

REVUE PEDAGOGIQUE HEBDOMADAIRE

Publiée par la Coopérative d'Édition de l'Enseignement primaire

PRIX DE L'ABONNEMENT : France, Algérie et Tunisie, 3 Fr. — Étranger et Colonies, 7 fr. 60

On ne s'abonne que pour UN AN

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois et peuvent être payés en deux fois
L'École Emancipée paraît chaque Samedi

SOMMAIRE

La Vie	Une longue lettre Propos d'Alain	J. Guillaumé
Sociale	Révolution	G. A. Lissac
	Le Mouvement ouvrier Au fil des jours Le droit litotaire	Capelle Pérou-Paricot Schutz
La Vie	Le Syndicalisme professionnel	M. T. Laurin
Corporative	La Séparation Les Écoles Rurales	Agrippon A. Malès
	L'Émancipation de la Femme Amour de l'École et de l'Institut Préparation aux Examens	G. Paris Jehan Proteau
La Vie	Conditions d'existence d'une section pédo- gogique	G. Perigoud
Pédagogique	Pour faire les bonnes Documentation	Aurore
La Vie Scolaire	Leçons et Exercices pour la semaine. — Chant	

Les camarades qui ne désirent pas s'abonner à L'ÉCOLE EMANCIPEE sont priés de nous retourner le présent numéro ainsi que le n° 3. Ils nous éviteront des frais et du travail.

PLISSER TOUTES LES COMMUNICATIONS CONCERNANT :

L'ADMINISTRATION au commandement AUDOY, ADMINISTRATEUR-REDACTEUR, 25, traversée
Léopold, Marseille, pour l'administration générale

au commandement COURDON, ADMINISTRATEUR-REDACTEUR, 25, rue de Bruy, Marseille pour les
abonnements, envoi des journaux et fascicules, récla-
mations, etc.

LA REDACTION au commandement BEZOT, SECRÉTAIRE DE LA REDACTION, 25, rue Saint-
Maurice, Marseille.

1.

La tradition de l'Ecole Emancipée jusqu'à la scission de 1948

Au moment de la scission, l'Ecole émancipée a derrière elle une longue tradition syndicale : ses dirigeants furent les fondateurs du syndicalisme enseignant. Un rapide retour en arrière aide à comprendre comment l'EE a réagi à la scission de la CGT en 1948.

—Les bâtisseurs des premiers syndicats d'instituteurs s'opposent aux « Amicales », organisations associant enseignants et représentants de la haute administration, et dont l'activité se résumait souvent à la tenue d'un banquet annuel.

Contre le corporatisme des Amicales, les syndicalistes instituteurs défendent la communauté d'intérêts de tous les travailleurs, et lient leur sort au syndicalisme ouvrier : le SNI est intégré à la CGT en 1907. Il se constitue comme expression du syndicalisme ouvrier chez les instituteurs.

Premier constat : l'autonomie, qui est aujourd'hui le statut obligé de la FEN, n'est donc pas un trait originel du syndicalisme enseignant, et encore moins le fruit d'une sorte de tare congénitale d'un milieu « élitiste ».

—Le ralliement des dirigeants ouvriers à l'Union sacrée, en août 1914 épargne des militants ouvriers (dont les rédacteurs de la *Vie ouvrière*), mais aussi l'équipe dirigeante du SNI, autour de sa revue, *l'Ecole émancipée*. Ils seront de Zimmerwald et de Kienthal.

Deuxième constat : le syndicalisme enseignant n'est pas, « par nature », voué à pencher du côté de la colla-

boration de classes davantage que toute autre branche syndicale.

—Syndicat du mouvement ouvrier, et syndicat dirigé par une équipe lutte de classe (syndicaliste-révolutionnaire), le SNI n'est pas embarrassé devant le choix qui s'impose avec la première scission syndicale en 1921-1922 : tandis que les héritiers des Amicales rejoignent la CGT, le SNI (comme la plupart des syndicalistes-révolutionnaires) se range dans le courant impulsé par la révolution d'Octobre, et construit la fédération de l'enseignement de la CGT-U.

Troisième constat : la scission de 1921-1922 n'offre pas de point de comparaison avec celle qui surviendra 25 ans plus tard (sinon que face aux révolutionnaires en 1921, face aux staliniens en 1947, dans les deux cas, le courant social-démocrate prend l'initiative de la scission). La scission des années vingt s'effectue dans la foulée d'une très profonde recomposition du mouvement ouvrier après la guerre. L'affiliation de la fédération de l'enseignement à l'une des deux confédérations (la CGT-U) ne s'oppose pas à la bataille pour l'unité. Il n'y a pas scission entre deux appareils réformistes, mais exclusion des syndicats révolutionnaires par les réformistes. C'est donc une situation inédite pour eux, que les militants de l'Ecole émancipée affronteront en 1947-1948.

—La fusion syndicale de 1935-1936 place la fédération de l'enseignement dans une situation par-

ticulière : seule fédération syndicale révolutionnaire dans une CGT-U passée sous hégémonie stalinienne, la fédération unitaire de l'enseignement est vouée, après la fusion, à changer de direction au profit des réformistes. Néanmoins, l'équipe dirigeante de la FUE soutient la fusion et insiste, en même temps, sur les conditions de sa viabilité. Ainsi, Marcel Valière dénonce : « *Les syndicats de catégorie qui creusent les fossés, divisent les personnels et entravent l'action ! A bas les barrières ! A bas les cloisonnements ! La fusion doit être totale et se réaliser, non seulement entre les deux fédérations, mais entre toutes les catégories et la fédération de l'enseignement doit être une fédération d'industrie.* »

Quatrième constat : les dirigeants de la FUE ont su distinguer entre deux problèmes : celui de la fusion syndicale, et celui de l'orientation du syndicat unifié. S'ils avaient subordonné la fusion à l'adoption d'une orientation révolutionnaire, ils auraient dû se battre contre la réunification qui les mettait en minorité. Au contraire, ils poussent à la fusion « jusqu'au bout », à une vraie fusion (fédération d'industrie, démocratie syndicale). Au fur et à mesure que le processus est engagé, l'équipe de la FUE tente de donner un autre contenu à la fusion, sans pour autant la remettre en cause. Pour eux, la fusion, même bureaucratique, était un facteur de stimulation des luttes, dans la mesure où les travailleurs y voient une réalisation de l'unité : la grève générale de 1936 n'y est pas étrangère.

2.

Les termes du choix pour la FEN

Face à la scission confédérale, la fédération de l'enseignement doit choisir : rester à la CGT, partir avec FO, ou passer à l'autonomie ?

Pour la première fois dans l'histoire du mouvement syndical, le maintien de l'unité du syndicalisme enseignant entre en contradiction avec son affiliation à une confédération ouvrière.

Si les syndicalistes de l'enseignement décidaient de rester liés au syndicalisme confédéré, alors se posait la question : à quelle confédération ? Pourquoi à la CGT plutôt qu'à FO ? Pourquoi à FO plutôt qu'à la CGT ?

Si les syndicalistes de l'enseignement privilégiaient le maintien de leur unité, alors se posait une autre question : comment conserver une fédération unitaire sans se placer en dehors des deux confédérations récemment séparées ? Affiliation confédérale et division d'un côté, maintien de l'unité et passage à l'autonomie de l'autre : tels étaient des deux termes de l'alternative.

Le choix est difficile ; on comprend que l'EE ait mis quelque temps à le trancher. Mais elle sera de bout en bout un protagoniste actif de la bataille syndicale. Marcel Valière, dernier secrétaire de la Fédération unitaire de l'enseignement et porte-parole de l'EE, traduit ainsi les positions de sa tendance, à la fin de décembre 1947 :

Pour l'instant, des premières conversations que j'ai eues, il semble que les camarades de l'EE optent pour défen-

dre en premier lieu une position de principe : en second lieu une position de repli si le Conseil national repousse la première, ce qui est probable.

« POSITION DE PRINCIPE : le SN reste à la CGT et réclame un congrès extraordinaire de la CGT démocratiquement préparé et précédé de congrès extraordinaires fédéraux et syndicaux. En vue de ces congrès, le SN propose une motion :

1. situant les responsabilités respectives de la scission :

2. déterminant les conditions nécessaires pour asseoir l'unité (indépendance, tribunes libres, RP, etc.) ;

3. proposant le programme d'action et l'orientation seuls capables de maintenir la cohésion ouvrière (minimum vital, échelle mobile, contrôle ouvrier, action directe, internationalisme ouvrier).

« POSITION DE REPLI : si la première proposition est repoussée, nous en prenons acte à regret, mais nous en prenons acte : " Vous ne voulez pas



Au nom de quoi aurait-il fallu choisir Frachon contre Jouhaux ? Ou Jouhaux contre Frachon ?

rester à la CGT, nous ne voulons pas aller à Force ouvrière"; (En indiquer avec force les raisons : c'est opter pour un bloc, c'est s'installer dans la scission, etc').

« Reste donc l'autonomie de la FEN et du SNI. J'ai bon espoir que l'autonomie sera acceptée par le Conseil national. Nous ferons le maximum : compte sur nous. »

Très vite, il apparaît que le maintien du SNI et de la FEN à la CGT se heurte en leur sein à l'opposition d'un courant favorable à FO. En restant à la CGT, le SNI et la FEN n'éviteraient pas la scission de leurs

propres rangs. La solution de l'autonomie s'impose donc.

Dans la préparation du congrès de mars 1948, qui doit trancher sur le sort du SNI, Marcel Valière présente ainsi le choix de l'Ecole émancipée pour l'unité et l'autonomie :

« Outre qu'elle constituerait un désaveu cinglant infligé aux scissionnistes des deux bords et marquerait la volonté des enseignants syndicalistes de n'être ni les dupes ni les complices des uns et des autres, l'autonomie est la solution qui sauvegarderait au maximum l'unité du syndicalisme universitaire et permettrait de travailler avec la

plus grande efficacité à la reconstruction d'une CGT unique. »

Les votes du congrès donnèrent les résultats suivants :

— pour le maintien à la CGT : 33 958, et 54 947 contre ;
— pour l'affiliation à la CGT-FO : 21 554, et 64 473 contre ;
— pour l'autonomie : 72 132, et 15 125 contre.

Tirant les leçons de ce congrès, M. Valière rédigeait un article remarquable condensant les positions défendues par l'EE (voir encart p.13).

3.

Les raisons d'un bon choix

L'article de M. Valière souligne toutes les bonnes raisons du choix de 1948 :

- l'unité du syndicalisme enseignant ne fut pas concédée de bon cœur par les fractions dirigeantes de la CGT et de FO. La FEN était un « mauvais exemple » pour les autres fédérations syndicales. Et les deux autres confédérations ne renoncèrent que tardivement à l'espoir de voir la FEN s'éclater.

Certes, les intérêts de boutique de la CGT et de FO n'étaient pas étrangers à cet espoir, car les enseignants devenaient un champ de syndicalisation abandonné à la jachère du point de vue des confédérations.

Mais en 1948, en plein cœur de la scission, ce n'était pas l'autonomie des enseignants (et la perte de cartes

syndicales de ce côté-là) qui genait le plus la CGT et FO. Ce que l'une et l'autre redoutaient, c'était le formidable exemple d'une fédération syndicale refusant la scission. L'unité de la FEN fut un combat, à la fois contre la CGT et contre FO.

Ainsi, la double affiliation syndicale, à la FEN d'une part, à la CGT ou à FO d'autre part, s'est maintenue jusqu'en 1954. Il y avait, dans la FEN, une tendance CGT (formée des militants ayant double affiliation à la CGT) qui réalisa 22 % des voix en 1949, descendit jusqu'à 19 % en 1954, et une tendance FO (9 % en 1949, 5 % en 1954). Chaque confédération s'organisait dans la FEN, dans l'attente d'un prochain éclatement...

Du côté de la CGT, ses dirigeants affirment dès 1948 que « la CGT

continue ! » dans l'enseignement. Ils refusent d'organiser, dans les syndicats où ils sont majoritaires, le référendum sur l'avenir du syndicat ; c'est ainsi que le syndicat des enseignants des centres d'apprentissage restera à la CGT ; il est l'ancêtre de l'actuel SNETP-CGT des LEP. Enfin, tous les militants ayant la double affiliation sont organisés dans une FEN-CGT.

Tout indique que CGT et FO espéraient, à court terme, parachever la scission dans la branche « protégée » de l'Education. Les enseignants devaient revenir au bercail, afin qu'il ne fût pas démontré que l'unité syndicale était possible. De ce point de vue, l'existence de la FEN, en tant que fédération unitaire, était et reste une démonstration de la viabilité d'une centrale unique des travailleurs.



Si nous voulons ressouder l'unité ouvrière, c'est indiscutablement l'autonomie qui mettra le SN et la FEN dans la situation la plus favorable pour être entendue des deux centrales.

Certes, l'autonomie pourrait signifier que les enseignants veulent rester désormais à l'écart de leurs frères ouvriers et se limitent à un corporatisme étriqué. Auquel cas elle serait extrêmement dangereuse. Ce danger est exclu parce que le statut de l'amicalisme est dépassé sans retour, tant en raison de la conjoncture qui se prêtera de moins en moins aux rêveries amicalistes qu'à l'existence au sein du SN actuel d'un nombre important de syndicalistes avertis de toutes tendances, nombre assez important pour s'opposer avec succès à toute « offensive » amicaliste. (...)

Il ne s'agit pas de s'installer dans l'autonomie comme Jouhaux et Frachon s'installent dans la scission. Il s'agira de profiter d'une position intermédiaire privilégiée. Pour rappeler sans relâche que la scission est un crime contre la classe ouvrière. (...)

Ne nous leurrions pas : la reconstruction d'une CGT unique exigera un immense effort. La volonté des militants « unitaires » se heurtera à celle des dirigeants en place. Ceux-ci sentant bien que l'unité ne pourra se faire que moyennant une large épuration. Leurs responsabilités respectives dans la cassure sont trop éclatantes. La masse doit comprendre qu'elle ne retrouvera son unité qu'en éliminant des points de direction tous ceux qui l'ont trompée de concert pendant des années, pour finalement la diviser.

M. Valière, février 1948

● En défendant le passage à l'autonomie, l'Ecole émancipée ne glorifiait nullement cette forme d'organisation. L'EE voulait l'unité pour tous les travailleurs. Elle voyait dans l'autonomie la simple condition du maintien de l'unité d'une fédération syndicale, offrant un point d'appui pour mener une bataille prolongée en faveur de la réunification syndicale.

● Enfin, s'il y a eu bon choix, c'est aussi parce que ce fut le seul choix qui mettait la FEN à l'abri d'un quelconque soutien, même critique, à l'une des deux directions scissionnistes. Au nom de quoi aurait-il fallu choisir Jouhaux contre Frachon ? Ou Frachon contre Jouhaux ? N'avaient-ils pas des responsabilités partagées dans la politique de « reconstruction » de la France capitaliste et dans la scission syndicale ?

Or, les pressions existaient, pour pencher du côté de la CGT ou de FO. L'EE aurait pu penser : « Les premiers responsables de la scission sont les membres du PC qui étouffent la vie démocratique de la CGT qu'ils diri-

gent. Ce sont eux qui poussent FO dehors. Et FO va drainer les aspirations démocratiques et unitaires des travailleurs. » Alors, c'est à FO que l'EE aurait préconisé de se rallier.

L'EE aurait pu penser aussi : « L'offensive de l'impérialisme américain contraint FO à mettre les deux mains dans la pâte de la collaboration de classes et la CGT va drainer les militants combattifs de la classe ouvrière. » Alors, c'est à la CGT que l'EE aurait poussé à adhérer.

C'est en comprenant le rôle symétrique joué par la CGT et FO que l'EE a su éviter le suivisme vis-à-vis de l'une ou de l'autre. Certes, à tel moment, l'une peut être plus compromise que l'autre ; mais, au fond, chacune à sa façon, elles sont toutes les deux également corrompues et s'épaulent mutuellement.

Le choix entre CGT et FO, s'il devait être fait, ne pouvait donc pas résulter d'une préférence politique, d'un penchant stratégique. Le renvoi dos à dos de Jouhaux et de Frachon exprimait le refus de toute compromission avec deux courants, diffé-

rents, mais également réformistes. Et rien d'autre.

Certes, sans valoriser l'une des confédérations par rapport à l'autre, il aurait été possible à l'EE de faire le gros dos en attendant la scission : « Ne nous mêlons pas des règlements de comptes entre le PC et la SFIO dans la CGT. Tous les mêmes ! Il sera toujours temps de savoir à quel syndicat nous adhérons, s'il y a scission. » Oui, l'EE aurait pu pratiquer cette forme de « renvoi dos à dos » et se retirer sur l'Aventin laïc. Elle ne l'a pas fait, à juste titre, car elle ne concevait pas de s'abstenir dans un affrontement dont dépendait l'unité syndicale. Derrière la scission des appareils bureaucratiques, il y avait la scission des syndicats eux-mêmes à tous les niveaux, et la division des travailleurs au bout du compte.

Le renvoi dos à dos ne justifiait nullement une prudente abstention de l'EE mais, au contraire, il fondait sa lutte contre la politique des directions du PC et de la SFIO, en désaccord sur tout, sauf sur l'organisation de la scission syndicale !

LES LEÇONS D'UN CONGRÈS

(ECOLE LIBÉRATRICE — 15 avril 1948)

Le congrès extraordinaire du S.N.I. a revêtu un intérêt exceptionnel. Trois mois de polémiques et de discussions ardentes l'avaient précédé. Et les délégués des sections qui, le matin du 22 mars 1948, se pressaient dans le hall de la Maison de la Chimie, se rendaient nettement compte que c'était la vie de notre organisation syndicale qui était en jeu, et donc le sort

de nos revendications essentielles, et donc l'avenir même de l'école laïque. Toutes ces préoccupations ont dominé les débats et ce congrès, qui pouvait être tumultueux, désordonné et décevant, a eu une tenue remarquable, si l'on en excepte quelques incidents sans gravité.

Le rapport d'activité, l'affiliation, l'orientation, tels furent les trois principaux « centres d'intérêt ». C'était facile à prévoir. Le premier n'étant d'ailleurs qu'une introduction aux deux autres.

C'est la première fois dans l'histoire du S.N. qu'un nombre aussi important de mandats (plus de 500) se groupent pour condamner l'activité passée. Vote négatif, certes, avec toutes les faiblesses que cela comporte. Mais avertissement sérieux tout de même. Si des votes contre un rapport moral peuvent être provoqués par des motifs opposés, il n'en reste pas moins qu'à la Maison de la Chimie, les mêmes critiques ont été parfois apportées par des congressistes appartenant à des courants différents. Le Bureau sera bien inspiré si, dans son activité de demain, il tient compte au maximum des griefs formulés sur son activité d'hier.

Le congrès a décidé que le S.N. des Instituteurs serait désormais autonome. Je ne crois pas trahir sa pensée profonde en affirmant que trois raisons importantes sont à la base de cette décision.

Tout d'abord le souci de maintenir l'unité des enseignants, unité impossible à la C.G.T., unité impossible à Force ouvrière. L'autonomie, en dépit de certains, était bien la solution la plus sage, la plus unitaire. La consultation des syndiqués et le congrès souverain en ont fait la preuve de façon décisive. Comme nous le lui avions demandé, le S.N. des Instituteurs a donné aux autres syndicats le magnifique exemple d'une organisation qui refuse de se scinder et qui fait passer le souci de sa cohésion interne avant les préférences d'ordre idéologique.

Ensuite, la volonté de condamner tous les responsables de la scission confédérale. Ceux de Force ouvrière comme ceux de la majorité confédérale. Ceux qui ont pris la responsabilité de l'acte comme ceux qui l'avaient rendu possible et inévitable. Le congrès a pris dans l'argumentation des cégétistes contre Force ouvrière, dans l'argumentation des partisans de celle-ci contre les défenseurs des dirigeants de la C.G.T. ce qu'il y avait de fondé dans les deux thèses pour renvoyer dos à dos JOUHAUX et FRACHON.

Enfin, le désir clairement affirmé de travailler à la reconstitution d'une C.G.T. unique et démocratique sur des bases plus solides que celles définies au congrès de fusion de Toulouse, en 1936. Les instituteurs syndiqués autonomes ne veulent pas se couper de la classe ouvrière, ils n'entendent pas se réfugier dans un splendide isolement ni sombrer dans un amicalisme désuet.

Qu'on lise attentivement la motion d'orientation adoptée par le congrès. Elle n'est sans doute pas parfaite, mais rarement un congrès syndical a adopté un texte aussi clair, aussi précis, aussi complet. Il fixe pour les mois à venir le cadre dans lequel doit s'inscrire l'action du S.N. Il en définit les grandes idées directrices. Il constitue désormais pour tous les militants, ceux du Bureau national comme ceux des sections départementales, la charte qui doit guider et inspirer toute leur activité. Il renoue avec ce qu'il y a eu de meilleur avant 1939 et avant 1935 dans le syndicalisme universitaire.

Le S.N. ne veut pas ou ne veut plus être ballotté au gré des événements. Dans les circonstances pré-

sentes, alors que de multiples écueils barrent la route, aller à la dérive serait aller à un naufrage certain. Le congrès a fourni aux responsables de tous échelons les instruments indispensables pour ne pas s'égarer. A eux de les utiliser à bon escient, à eux d'en faire un bon usage.

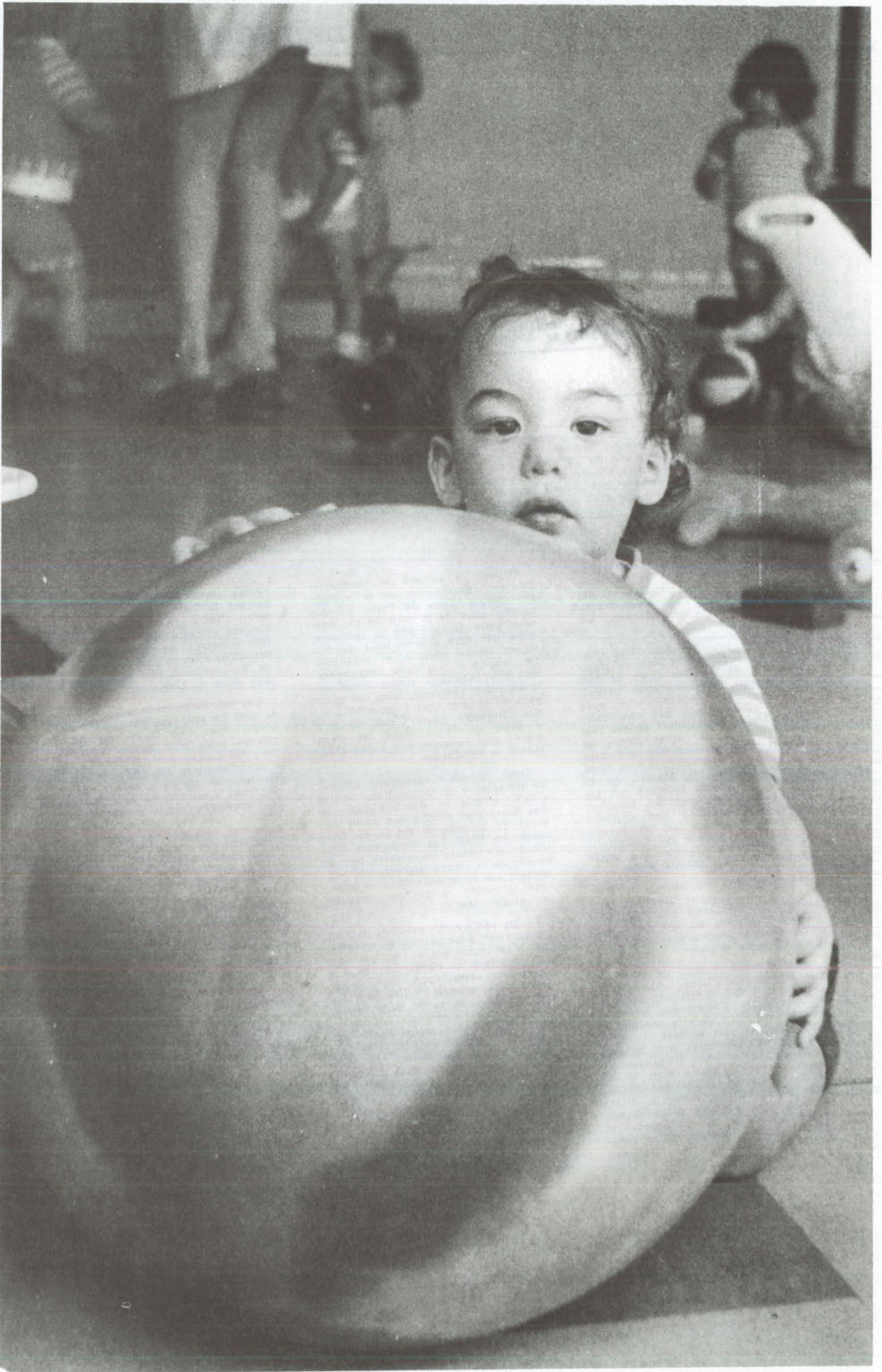
Les meilleures motions ne sont rien si elles ne sont que des pièces d'archives. Rien n'est facile; aujourd'hui comme hier, plus qu'hier peut-être, les difficultés sont énormes. Une conception claire des obstacles à surmonter, des pièges à éviter, des résistances à vaincre, ne vaut rien sans la persévérance et la continuité dans l'action sans la volonté acharnée d'aboutir. Volonté de tous et non d'une poignée de militants, si bien intentionnés soient-ils.

En maintenant l'unité des enseignants dans le S.N. autonome, ce congrès aura été un excellent congrès. Mais il peut faire plus et mieux encore si tous les enseignements qu'il comporte en sont tirés par chacun. Il propose une méthode de reconstitution de l'unité ouvrière qu'il faudra diffuser très largement; il apporte un programme de lutte dans les divers domaines qui intéressent le mouvement syndical, programme qu'il faudra également faire connaître au maximum.

En définitive, l'autonomie, loin d'être une solution à la Ponce-Pilate, confère au S.N. et à ses militants des responsabilités accrues.

C'est là, parmi quelques autres, la grande leçon de ce congrès.

Marcel VALIERE.



LES INCONVENIENTS DE L'AUTONOMIE L'EMPORTENT-ILS SUR LES AVANTAGES DE L'UNITE ORGANIQUE ?

Dans la foulée de mai-juin 1968, des interrogations sont apparues sur la « vraie nature » de la FEN. N'est-elle pas devenue un « syndicat-assurance » ? N'est-elle pas un syndicat patronal de l'Etat-patron ? Son autonomie ne l'a-t-elle pas conduite à cultiver le corporatisme dans le milieu de l'enseignement ? Et ce milieu n'est-il pas lui-même fondamentalement corporatiste ?

Dans ces interrogations issues d'une radicalisation rapide se mêlaient des considérations sociologiques hasardeuses (les enseignants, c'est la petite bourgeoisie), un sentiment antisyndical né du dégoût de la politique suivie par les directions syndicales, une bonne dose d'illusion sur les possibilités de s'organiser à côté ou en dehors du cadre « sclérosé » des syndicats, et... une parcelle de vérité : les syndicats réformistes sont tous, à un degré ou à un autre, intégrés ; les directions n'ont cessé d'accroître leur indépendance vis-à-vis de leurs mandants et de renforcer leurs liens avec un Etat qui fonctionne de plus en plus comme un « délégué patronal ».

Dans un livre publié à cette époque, Jean-Claude Guérin posait la question : « *La FEN, un syndicat ?* » Il y répondait en participant au lancement de la tendance Renovation syndicale dans la FEN, qui a pratiquement disparu aujourd'hui, puis en rejoignant le SGEN-CFDT dont il soutient l'actuelle majorité fidèle à E. Maire.

Mais ce « mauvais exemple » ne permet pas de nier les conséquences réellement néfastes de l'autonomie. L'autonomie facilite le travail de UID, pour « flatter » les enseignants dans leur « mission sociale émancipatrice ». L'autonomie s'accorde également avec la stratégie « antimonopoliste » de UA (aujourd'hui bien relativisée). L'alliance antimonopoliste est conçue comme un agglomérat de couches autour d'un programme addition-

nant les intérêts supposés de ces couches ; à couche spécifique, organisation spécifique.

Mais il en faudrait plus pour démontrer que l'autonomie a détruit la FEN comme syndicat du mouvement ouvrier ou qu'elle a, en soi, affaibli les acquis des travailleurs de l'enseignement face à leur employeur.

Car la question posée n'est pas de savoir si l'autonomie est un bien ou un mal, mais de savoir si ses inconvénients l'emportent sur l'avantage de posséder une fédération unitaire de l'enseignement. Beaucoup l'ont cru, qui ont rejoint le SGEN-CFDT, « affilié à une confédération ouvrière », et qui bénéficia un temps de l'image « gauche » de la CFDT après 1968. Ce mouvement est aujourd'hui bien tassé, et l'on assiste même à quelques retours : non par préférence marquée pour la politique de la FEN, mais par conviction que les positions de la FEN ne s'effriteront pas graduellement au profit d'un syndicat enseignant confédéré et que la FEN reste incontournable. Ainsi, au cours de la grève des instituteurs de février-mars 1980, on a vu un double mouvement : d'une part, des instituteurs ont voté pour le SGEN aux élections professionnelles ou l'ont rejoint, afin de sanctionner la politique de la direction du SNI (surtout quand les militants SGEN locaux étaient sur des positions lutte de classe). D'autre part, au terme de la grève, des instituteurs ont quitté le SGEN pour le SNI, considérant que, vu les rapports de forces entre les deux syndicats, c'était dans la SNI qu'il était le plus efficace de se battre.

Après tout, ce rapport de forces, comme le taux de syndicalisation extrêmement élevé (relativement aux autres branches) dans l'Education doit bien avoir quelque chose à voir avec l'existence d'une fédération unitaire ; et c'en est un des effets positifs.



1.

Autonomie = corporatisme ?

Cette égalité rapide est abondamment utilisée par les confédérations syndicales qui syndiquent déjà des enseignants ou rêvent de le faire.

Il faut d'abord se mettre d'accord sur les termes. Au sens propre, le corporatisme désigne une forme d'organisation particulière : celle qui regroupe tous les membres de la corporation, qu'ils soient salariés ou patrons, celle qui fait valoir les intérêts de la corporation contre ceux des travailleurs en général. A l'évidence, ce type d'organisation, qui s'apparente aux anciennes « amicales » ou aux « syndicats » des Etats de dictatures militaires ou fascistes, n'est pas celui de la FEN. Même s'il est vrai qu'il y a dans la FEN des aspects corporatistes, tels que la syndicalisation de hauts fonctionnaires d'autorité qui sont à la fois juge et partie : juges en tant que syndiqués, parties en tant qu'auxiliaires directs du ministère.

Derrière la dénonciation du corporatisme de la FEN, c'est plus couramment la défense « catégorielle » des enseignants qui est visée.

Ce type de critiques recouvre des points de vue différents. Il y a le point de vue des dirigeants confédéraux CGT, CFDT et FO qui brocardent le statut d'autonomie de la FEN. Il y a le point de vue de ceux qui, refusant l'orientation réformiste de la FEN, voient dans cette orientation la conséquence directe et automatique de l'autonomie. Aux uns et aux autres, il faut répondre.

La critique bureaucratique de l'autonomie

Les dirigeants confédéraux critiquent volontiers le statut d'autonomie de la FEN. Mais ce qu'ils oublient systématiquement et intentionnellement, c'est que l'autonomie fut la condition de l'unité. Est-il indifférent que la FEN ait préservé son unité ? Certes, elle est divisée, mais ses divisions lui sont internes, et c'est une différence importante avec le syndicalisme confédéral. Il est plus facile de scissionner que de réunifier : si les syndicats nationaux dirigés par UA et par UID n'étaient pas dans la même fédération, personne ne pronostiquerait leur prochaine fusion ! Mais étant organisés dans la même fédération, aussi divisés soient-ils les limites de leurs divisions sont tracées par une barrière organisationnelle. Celle-ci, justement, ne doit pas sauter.

Les dirigeants confédéraux ont également l'habitude de brocarder le fonctionnement interne de la FEN. Le « régime des tendances » ; ils jouent sur un registre facile, tant UID et UA ont transformé l'exercice du droit de tendance en un jeu parlementaire. Mais il est difficile de croire que c'est le souci de la démocratie syndicale qui fait parler les dirigeants CGT, CFDT et FO contre le droit de tendance ; l'épouvantail de la FEN est aisé à

brandir, mais quelle démocratie nous proposent les confédérations ? Celle de l'exclusion de la section CFDT de Usinor-Dunkerque ? Celle de l'élimination des révolutionnaires des postes de responsabilité, comme le fait systématiquement la CGT ? Ou encore la « démocratie » façon FO où on peut tout dire, du moment qu'on ne change rien ? En évacuant d'un revers de main le droit de tendance dans la FEN, détourné par UA et UID, les dirigeants confédéraux évacuent en réalité du même mouvement la question de l'unité syndicale. Car ils devraient expliquer comment une confédération unitaire pourrait exister et survivre sans garanties démocratiques pour l'expression des minorités. Les proclamations sur l'unité syndicale resteront du bluff tant qu'elles ne seront pas assorties de propositions pour un fonctionnement démocratique d'une centrale unique.

La critique de « gauche » de l'autonomie

Il n'y a pas de lien mécanique entre le statut autonome de la FEN et la politique de sa direction. La meilleure preuve en est que la direction de la FEN ne mène pas une politique qualitativement différente de celle de la CGT-FO. Et la CFDT ne ménage pas ses efforts pour rattraper et dépasser ces deux syndicats dans la voie de la gestion directe de la crise.

A contrario, il est faux de prétendre que l'affiliation d'une catégorie de salariés à une confédération suffit à garantir cette catégorie contre une orientation syndicale « corporatiste ». Nous en voulons encore pour preuve ce qui se passe dans les confédérations : par exemple, la politique de la direction du SGEN, affilié à la CFDT. De même, la politique de l'UGICT-CGT (cadres) n'est pas moins entachée de « corporatisme » que celle de la FEN.

De ce point de vue, les affirmations de Louis Bouet (un autre animateur de l'Ecole émancipée) en février 1948 restent pertinentes :

« Comment peut-on affirmer dès maintenant que le SN, devenu provisoirement autonome, prendrait nécessairement un "caractère plus corporatif que syndicaliste" et deviendrait un "jouet entre les mains des gouvernements" ? Nous avons justement dans le passé un exemple contraire. Il y eu, pendant de longues années de scission syndicale, parallèlement à la Fédération générale des fonctionnaires adhérente à la CGT de la rue Lafayette, une Fédération autonome des fonctionnaires beaucoup plus que l'autre combative et indépendante des pouvoirs publics, plus foncièrement syndicaliste. J'en pourrais donner maintes preuves, si je ne craignais de trop allonger cet article. »

Sans nier les dangers de l'autonomie et en soulignant qu'elle n'était qu'une condition nécessaire à la défense de

l'unité syndicale, Louis Bouet rappelait en même temps que la garantie d'une bonne orientation syndicale n'est pas organisationnelle, en dernier ressort, mais politique.

Faudrait-il modifier ce jugement à la lumière de trente années d'expérience ?

2.

Trente ans après ?

Ceux qui affirment que l'autonomie est la cause première de la politique de la FEN doivent prendre position sur le choix qui fut fait en 1948. Ce n'est pas un débat d'historiens, car s'il faut privilégier aujourd'hui l'affiliation à une confédération sur toute autre considération, que fallait-il faire en 1948 ! Le PCF, la CGT et FO ont, eux, le mérite de la cohérence ; ils étaient contre l'autonomie de la FEN en 1948, ils le sont encore aujourd'hui car ils s'accommodent fort bien de la division syndicale. Mais ceux qui pensent qu'il fallait mener la lutte contre la scission en 1948 peuvent-ils prétendre aujourd'hui que ce combat est dépassé ? A partir de quand

aurait-il fallu « entériner » la scission syndicale ?

Si l'on pense que le choix de 1948 fut le bon, on doit maintenir la même position aujourd'hui : aucun événement marquant n'est venu modifier les données du choix de 1948. A moins que l'on démontre que la FEN a suivi une lente dégénérescence et, de syndicat, s'est transformée en association corporatiste. Quelles sont les étapes de cette descente aux enfers ?

En réalité, ce qui n'a pas changé depuis 1948, et ce qui est la facteur premier, c'est que les grands courants du mouvement ouvrier reconnaissent la FEN comme la structure syndicale unitaire dans l'enseignement.

3.

Dépasser l'autonomie, comment ?

Il n'y a pas, aujourd'hui, de moyen d'en finir avec l'autonomie de la FEN, hors de la fusion syndicale CGT-CFDT-FO-FEN. L'objectif peut paraître lointain. Mais toute autre solution signifie la scission de la FEN. Ceux qui l'envisagent devront nous démontrer :

1. que les intérêts des enseignants seront mieux défendus à la CGT, à la CFDT ou à FO ; nous sommes prêts à faire un bilan comparé des résultats des uns et des autres ;

2. que l'affiliation des enseignants aux diverses confédérations qui se les disputent « compensera » les effets dévastateurs de la scission de la seule fédération syndicale unitaire existante. Dans la présente situation de division généralisée, il serait difficile de prétendre que la

scission de la FEN irait dans le sens de la mobilisation des enseignants et de la défense de leurs revendications.

La mémoire de 1948 s'est un peu perdue ; le mouvement syndical s'est installé dans la scission, et la FEN a fait son nid dans l'autonomie. Pas plus aujourd'hui qu'hier, on ne peut se satisfaire de la division organique. La bataille pour la fusion syndicale restera nécessaire tant que celle-ci ne sera pas réalisée. Bataille difficile, certes, mais faudrait-il attendre que la fusion se fasse d'elle-même ?

En se battant pour la transformation de la FEN en « fédération d'industrie », l'Ecole émancipée combattait non seulement contre la division de la FEN en syndicats catégoriels, mais aussi pour son intégration à une confédération unitaire.

LA QUESTION DE L'UNITE SYNDICALE

Extraits d'une résolution de la LCR

notre objectif est la transformation indispensable de la FEN en fédération d'industrie, partie prenante d'une centrale unique des travailleurs. Cette transformation, partant de l'acquis que constitue la FEN comme cadre unitaire des travailleurs de l'Education nationale avec droit de tendance, implique la lutte la plus déterminée :

— contre l'organisation en syndicats de métier, pour la structuration en fédération nationale d'industrie ;

— dès maintenant, pour la mise sur pied de sections FEN territoriales ;

— contre la formation bureaucratique du droit de tendance, contre la normalisation en cours, pour le plein développement de la démocratie syndicale. Nous défendons les meilleures des traditions syndicales : respect des instances de base, relativé autonomie de celles-ci, dans le cadre du système fédéraliste des syndicats. Contre le centralisme bureaucratique, nous luttons pour le fonctionnement fédératif et pour la plus grande liberté d'expression des courants et tendances, pourvu qu'ils soient l'un et l'autre sur l'activité des instances de base. C'est au nom du fédéralisme que nous dénonçons le « parlementarisme » de la FEN. Nous luttons pour la souveraineté des instances syndicales. Cela signifie que les courants dans le syndicat doivent tendre à être animés par des structures syndicales et non par des individus, même si les minorités doivent pouvoir compter leurs voix et s'exprimer à tous les niveaux. Il s'agit de donner sa véritable importance au critère de la pratique syndicale par rapport aux critères idéologiques (mais nous défendons le droit

de tendance actuel contre les normalisations) ;

— contre le maintien de l'autonomie que la direction utilise pour « autonomiser » le milieu, faire jouer à la FEN un rôle de « quatrième centrale » et renforcer la division ;

— contre le maintien de l'autonomie telle qu'elle épouse le projet réformiste de constituer les enseignants comme couche spécifique autour de ses intérêts, autonomie et division du syndicalisme ouvrier sont deux situations inextricablement liées. En nous appuyant sur chaque situation, initiative concrétisant la perspective de l'unification syndicale, nous posons avec insistance la question du syndicat unique ;

— pour la pratique systématique de l'intersyndicalisme FEN, CGT, CFDT, FO ; l'intersyndicalisme est un élément important de lutte contre le corporatisme, un pas vers une prise en charge des problèmes de l'école par les travailleurs. Notre démarche en direction du SGEN se situe dans le cadre de l'intersyndicalisme, de l'unité d'action, dans la perspective de la construction de la fédération nationale d'industrie de l'enseignement, partie prenante d'une centrale unique des travailleurs.

La FEN reste le cadre incontournable de la lutte contre les orientations réformistes dominantes, pour le développement du courant « lutte de classe » dans l'EN à partir de l'EE. Nous disons aux militants du SGEN qui se reconnaissent dans l'orientation « lutte de classe » qu'un axe décisif de leur activité doit être la lutte contre la logique du pluralisme et de la concurrence syndicale, la lutte pour l'unité d'action, l'intersyndicalisme, l'unité syndicale.





LA CGT ET « UNITE ET ACTION » FACE A LA FEN

Du côté de
la CGT

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

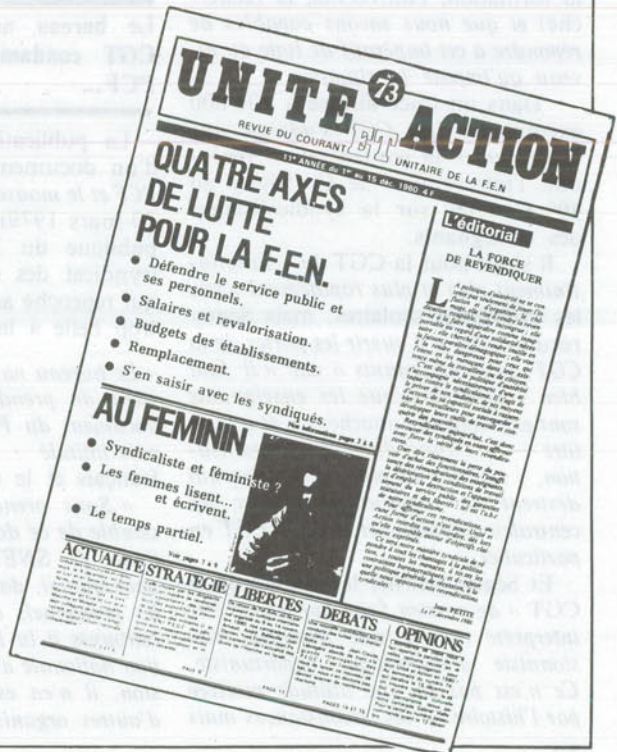
« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »

« La CGT est une organisation qui... »



1. Du côté de la CGT

Le 40^e Congrès

C'est au moment des débats préparatoires au 40^e Congrès CGT que des tribunes sont apparues dans *le Peuple* pour souligner le problème que posait la non-syndicalisation des enseignants à la confédération. Ces tribunes émanaient pour l'essentiel de militants de la FEN-CGT et s'appuyaient sur les statuts de la confédération pour appeler celle-ci à syndiquer tous les enseignants. Le débat fut amorcé au 40^e Congrès même et, sur proposition de Séguy, celui-ci mandatait la direction pour ouvrir un débat sur ce problème : « *Le congrès mandate la future direction confédérale pour qu'elle prenne toute disposition afin que, dans toute la CGT, on débâte aussi de cette question (il s'agit de la place de la CGT dans le combat pour l'enseignement, la formation, l'université, la recherche) et que nous soyons capables de répondre à cet impératif de lutte au niveau qu'impose la situation.* »

Dans un tract diffusé à 700 000 exemplaires (*La CGT s'adresse aux enseignants*), la confédération reproduit l'intervention de G. Séguy au 40^e Congrès sur la syndicalisation des enseignants.

Il s'agit pour la CGT de « *faire infiniment plus et plus rapidement* » sur les problèmes scolaires, mais Séguy récuse l'idée « *d'ouvrir les portes de la CGT aux enseignants* » car « *il faut bien comprendre que les enseignants sont extrêmement attachés — et à juste titre — à l'unité dans leur organisation, y compris la plupart de ceux qui désirent un rapprochement avec les centrales ouvrières, et avec la CGT en particulier.* »

Et Séguy affirme la volonté de la CGT « *de ne rien faire qui puisse être interprété comme une tentative scissionniste d'inspiration, opportuniste. Ce n'est pas là une attitude motivée par l'histoire ou les circonstances mais*

par la fidélité à des principes unitaires auxquels nous sommes attachés et qui font toute l'autorité de la CGT, y compris parmi le personnel enseignant, face à l'adversaire commun. »

L'idée prédominait donc à la direction confédérale que la syndicalisation des enseignants à la CGT heurterait de plein fouet leur attachement à l'unité et apparaîtrait — avec raison — comme une opération de division. En effet, comment « *ouvrir les portes de la CGT aux enseignants* » sans miser sur une scission dans la FEN ?

Sans doute la CGT s'en tient-elle à une tactique de pression externe sur la FEN, en soutien aux « amis » UA de l'intérieur. Elle vise, selon Séguy lui-même, à « *aider plus efficacement ceux qui, dans la FEN, conduisent le combat pour le développement de l'unité d'action avec les centrales ouvrières.* »

Le bureau national du SNETP-CGT condamne un document du PCF...

La publication, dans *l'Humanité*, d'un document du PCF intitulé *Le PCF et le mouvement syndical* (daté du 29 mars 1979) entraîne une réaction publique du BN du SNETP-CGT (syndicat des enseignants de LEP), qui reproche au PCF de faire la part trop belle à la FEN.

« *Le bureau national du SNETP-CGT vient de prendre connaissance d'un document du Parti communiste français intitulé : Le Parti communiste français et le mouvement syndical.*

« *Sans prendre position sur l'ensemble de ce document, le bureau national du SNETP-CGT tient à souligner que si, dans leur grande masse, les personnels de l'Education se sont retrouvés à la Fédération de l'Education nationale au lendemain de la scission, il n'en est pas moins vrai que d'autres organisations de masse, cer-*

taines œuvrant sur une base de classe pour l'unité des travailleurs de ce secteur dans l'action, existent et se développent.

« *Le fait de passer sous silence l'existence de ces organisations qui, pour certaines comme le SNETP CGT dans les LEP regroupent 40 % des personnels, d'encourager les membres du Parti communiste à adhérer et à militer au sein de la FEN ne peut être considéré par le SNETP-CGT que comme une discrimination et une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de ces syndicats. Cette ingérence est d'autant moins réfutable qu'en ce qui concerne les autres secteurs d'activité économique, tout en reconnaissant la valeur de classe de la CGT par rapport aux autres organisations syndicales, aucune position ni encouragement — à juste titre — n'est formulé auprès des adhérents du Parti communiste français.*

« *Le bureau national condamne une telle position et encourage tous ses militants et adhérents à intensifier leur action pour la satisfaction des revendications des personnels et à œuvrer surtout au renforcement du SNETP-CGT.*

Approuvé
à l'unanimité
Ivry-sur-Seine,
le 2 avril 1979

Quelques mois auparavant, deux membres de la commission exécutive nationale du SNETP-CGT, également militants du PCF, avaient rejoint le SNETAA (FEN), jugeant que l'intervention de l'intérieur de la FEN serait plus efficace.

L'affaire du « SUPEN »

En avril 1979, en Seine-Maritime, création d'un syndicat d'enseignants, le Syndicat unitaire des personnels de l'Education nationale (SUPEN) qui demande son adhésion à la CGT. Les arguments avancés par son fondateur, dans *le Monde* du 9 novembre, serviront d'axes pour toutes les tribunes du *Peuple* favorables à la scission de la FEN.

— La collaboration de classes de la direction socialiste de la FEN, la tendance UID : « *La majorité UID collabore activement à la mise en œuvre de la politique gouvernementale.* »

— « L'échec » de la tendance UA dans la FEN. Cette tendance est, comme le dit *le Monde*, animée principalement par les militants du PCF :

« L'espoir d'une autre FEN avait, dans les années soixante, suscité un élan. (...) L'élan a été cassé en 1973-1974 par des pratiques qu'il ne nous revient pas de qualifier, qui permettent la reconduction systématique de la majorité fédérale UID. »

— Dans la ligne du 40^e Congrès, « conquérant et novateur », il faut « développer son syndicalisme démocratique de classe et de masse partout dans l'Education nationale. »

— C'est le seul moyen de lutter contre la désyndicalisation des enseignants et c'est rétablir les lois de la concurrence là où il y avait monopole. Ce n'est donc pas une scission. « Il s'agit simplement de rétablir les conditions normales à la syndicalisation des enseignants dont la majorité serait bientôt désyndicalisée si on laissait les choses en l'état. »

Réactions vives de l'UD-CGT de Seine-Maritime et d'Allamy qui rend compte de l'événement au CCN des 24 et 25 avril : « Le bureau départemental désapprouve avec la plus grande vigueur cette tentative de création d'un nouveau syndicat d'enseignants qu'il considère comme une démarche scissionniste d'inspiration opportuniste. » André Allamy la reprend à son compte et réaffirme : « Il doit donc être clair qu'une telle initiative ne peut émaner d'une organisation de la CGT, que cela est étranger au mouvement syndical et risque précisément de lui porter préjudice. » (Le Peuple n° 1060)

Le congrès de la FERC-CGT

Juin 1979, congrès de la FEN-CGT (celle-ci étant essentiellement représentée dans l'enseignement technique par le SNETP-CGT) qui change de sigle et devient la Fédération de l'Education, de la recherche et de la culture (FERC-CGT). Changement symbolique de ses nouvelles ambitions et témoignant du débat important développé en son sein sur ce problème. Un amendement au document préparatoire, qui demandait la continuation du débat et qui, surtout, énumérait tous les aspects positifs qu'aurait la syndicalisation de tous les enseignants à la CGT, recueillait 306 voix pour, 0 contre, 41 abstentions, 307 refus de vote. Tout à fait significatif du débat !

Cet amendement explique, notamment :

« La syndicalisation de tous les personnels enseignants à la CGT est posée... Plusieurs syndicats de notre fé-

dération estiment que cette syndicalisation :

— faciliterait au sein de la confédération (...) l'élaboration d'un projet éducatif ;

— permettrait au personnel enseignant de s'inscrire pleinement et avec plus d'efficacité dans la lutte des travailleurs de notre pays ;

— donnerait les moyens à notre organisation de mieux combattre le courant réformiste... »

Le débat dans la CGT sur la syndicalisation des enseignants, préparatoire au comité confédéral national (janvier 1980).

Le document du bureau confédéral du 12 juin 1979 sur le problème de la CGT et l'enseignement paraît dans *Le Peuple* n° 1066.

Ce document insiste longuement sur la nécessité qu'a la CGT d'intervenir sur les problèmes de l'enseignement — nécessité que personne d'ailleurs ne remet en cause à la CGT — et traite de façon précise, bien que volontairement réduite, du problème réel qu'est celui de la syndicalisation des enseignants.

— Réaffirmation de la bataille pour la réunification syndicale, bataille « qui écarte résolument toutes démarches qui prendraient un caractère de division, voire de scission ».

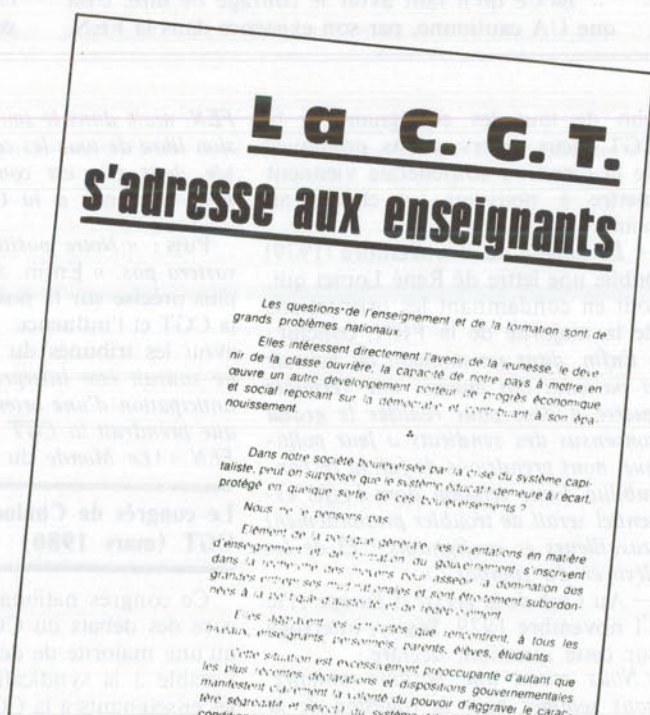
— Rappel discret de l'histoire de la

scission de 1946/1947 dont la conclusion est la suivante : « Que cela plaise ou non, cette réalité (l'existence de la FEN autonome) n'est pas remise en cause aujourd'hui majoritairement par les enseignants et personnels de l'Education nationale, et un profond attachement à l'unité dans l'organisation s'exprime parmi l'immense majorité d'entre eux. »

— Soutien à la tendance Unité et Action, hommage rendu à son combat qu'il faut mieux connaître et mieux comprendre à la CGT : « Il doit être clair que leurs (celles de UA) conceptions ne sont pas, ne peuvent pas être identiques en tous points aux conceptions de la CGT. » « L'ampleur de cette activité et son importance sont sous-estimées par certains de nos militants... »

— Réaffirmation de la « ligne » : « Les données de la situation actuelle interdisent de faire quoi que ce soit qui puisse avoir pour conséquence un affaiblissement du mouvement de lutte de classes dans ce secteur. » On note néanmoins le ton beaucoup moins violent de ce document, son souci pédagogique, par rapport à l'intervention d'Allamy au CCN. Enfin, le document ouvre une tribune de discussion dans *le Peuple*, discussion que devrait clore un CCN, prévu à l'origine pour décembre 1979.

Alors que le débat est en cours dans *le Peuple*, que de nombreuses tribunes demandent la syndicalisa-



LA TRIBUNE DE DISCUSSION DANS « LE PEUPLE »

L'essentiel des tribunes qui demandent la syndicalisation à la CGT émanent de militants de la FERC-CGT et, de façon plus marginale, de militants du secteur Fonction publique.

- Les premiers exigent le droit de développer leur fédération : « On comprend mal la complaisance dont nous semblons faire preuve à son égard (la FEN) en bloquant le développement de la FERC-CGT » (Bézières, SGPEN-CGT, *le Peuple* n° 1071).

- L'argumentation, développée au nom du 40^e Congrès « novateur et conquérant », s'appuie sur l'histoire et règle des comptes.

« Ce n'est qu'en 1954 que l'autonomie devient la seule voie imposée aux enseignants. (...) Au congrès de la FEN-CGT en 1953, la majorité des délégués repoussait une proposition faite de quitter la FEN-CGT par ceux qui adhéraient à la FEN autonome. Cette décision devait être imposée aux dirigeants de la FEN-CGT par une résolution du PCF à ses militants enseignants, donnant la consigne de ne plus appartenir qu'à la FEN autonome. » (Giraud, SGPEN-CGT)

« Nous sommes bien placés pour savoir que sans les exhortations émanant parfois d'organisations politiques, beaucoup auraient déserté les syndicats de la FEN. » (Montmory, SGPEN-CGT, *le Peuple* n° 1071)

- Un des axes importants, repris dans de nombreuses tribunes, c'est la négation du rôle positif joué par UA dans la FEN.

« La présence de la tendance UA cautionne beaucoup l'orientation syndicale (de la FEN) » (Talouarn, *le Peuple* n° 1072)

B« Ce qu'il faut avoir le courage de dire, c'est que UA cautionne, par son existence dans la FEN,

une politique syndicale profondément néfaste. » (Cadaccioni, *le Peuple* n° 1074)

De plus, UA est accusée de ne pas tenir suffisamment compte des syndicats CGT de l'Education nationale : « Le comportement des dirigeants de ce courant de pensée, que l'on dit proche de la CGT, reflète certaines contradictions à l'égard des syndicats CGT de l'Education nationale. » (Montmory, *le Peuple* n° 1079) Dans ces conditions, il devient criminel de ne pas développer la CGT dans l'Education nationale conformément aux statuts confédéraux...

- En plus des interventions de Lomet et de Séguy, la direction intervient dans le débat dans le sens du document de juin. C'est le cas pour Alezard, de l'UD de Paris, de Thérèse Hirsberg, secrétaire générale de l'UGFF-CGT, de Montant, du SNETP-CGT, qui prend soin, dans sa tribune, de parler de tout autre chose. Ils mettent en avant la division que cela représenterait sans pour autant changer le rapport de forces et insistent sur le rôle positif d'UA et, surtout, sur la décision du collectif national d'UA de demeurer dans la FEN. « La démocratie implique aussi que le point de vue des principaux intéressés ne soit pas perdu de vue. » (Hirsberg, *le Peuple* n° 1074) « Comment ignorer aussi qu'UA rejette une telle éventualité ? » (Alezard, *le Peuple* n° 1074)

Dans le *Monde* du 9 novembre 1979, la section FEN du Val-d'Oise, à majorité UA et qui comporte en son sein le responsable national de la tendance UA, écrit : « Le bureau de la FEN du Val-d'Oise met en garde les syndiqués contre des manœuvres condamnables dont le résultat ne pourrait être que l'affaiblissement de notre organisation. » Puis, plus loin : « Il est malsain que certains veuillent reproduire les clivages politiques dans l'organisation syndicale. »

tion de tous les enseignants à la CGT, deux interventions politiques de la direction confédérale viennent mettre à nouveau les choses au point.

— *Le Monde* du 9 novembre (1979) publie une lettre de René Lomet qui, tout en condamnant les orientations de la majorité de la FEN, conclut : « Enfin, dans un moment où pouvoir et patronat ont engagé une véritable guerre d'idées pour réaliser le grand consensus des syndicats à leur politique, nous prendrions de fait la responsabilité d'une scission dont l'effet essentiel serait de troubler profondément travailleurs et enseignants ? Et de les dévoyer du combat ? »

— Au *Club de la presse d'Europe 1*, le 11 novembre 1979, Séguy, interrogé sur cette question, déclare : « Nous avons une position unitaire, nous sommes pour la cohésion de la

FEN, mais dans le sens d'une expression libre de tous les courants de pensée dont elle est composée, comme nous la vivons à la CGT. »

Puis : « Notre position unitaire ne variera pas. » Enfin, à une question plus précise sur la position future de la CGT et l'influence que pourraient avoir les tribunes du *Peuple* : « Cela ne saurait être interprété comme une anticipation d'une orientation nouvelle que prendrait la CGT à l'égard de la FEN. » (*Le Monde* du 14 novembre)

Le congrès de Châlon du SNETP-CGT (mars 1980)

Ce congrès national résonnait encore des débats du CCN. Il est clair qu'une majorité de délégués était favorable à la syndicalisation de tous les enseignants à la CGT. C'est pour-

quoi Georges Séguy et André Allamy firent le voyage de Châlon, afin d'obtenir une majorité au SNETP-CGT qui fut en concordance avec les décisions du CCN.

Ce fut une courte majorité : 51 % des délégués votèrent le statu quo en matière de syndicalisation, 10 % s'y sont opposés, et 39 % se sont abstenus.

Que ce résultat ait été obtenu « à l'arraché », les réactions de nombre de congressistes en témoignent ; beaucoup d'entre eux en venaient à revendiquer des garanties statutaires à l'expression des minorités et le droit à l'existence de minorité reconnues. On doit évidemment regretter que ces aspirations démocratiques soient formulées à partir d'une position de scission de la FEN ; mais cela démontre une poussée anti-FEN au sein du SNETP-CGT.

2.

Du côté de « Unité et Action »

Des tentations sortistes

Plusieurs indices témoignent que la question de l'affiliation à la CGT est posée dans UA.

A Salon-de-Provence, un SI du SNES (à majorité UA) a refusé de payer sa cotisation à la FEN. Débatue en congrès académique, cette initiative a été condamnée par la majorité des délégués UA, le reste préférant s'abstenir en dépit des appels des dirigeants académiques.

Un document interne de U et A dans la Somme posait explicitement la question de la syndicalisation à la CGT.

Alaphilippe, secrétaire général adjoint du SNES, expliquait en janvier 1978 : « Un nombre grandissant des adhérents des syndicats qui constituent la FEN et de jeunes arrivant dans la profession aspirent à l'unité avec les autres travailleurs au sein d'une confédération syndicale commune ». Laquelle ? Comment atteindre cet objectif ?

Dans un texte d'orientation public, les élus nationaux UA reconnaissent : « Aujourd'hui, du fait des orientations UID, la situation dans la FEN apparaît aux yeux des enseignants de second degré, bloquée au point qu'ils ressentent l'appartenance de leur syndicat à la FEN comme une limitation ou un obstacle à leurs aspirations et à leurs revendications ; au point que certains se posent même la question du maintien du SNES dans la FEN. »

Les dirigeants UA auront du mal à prétendre que les pressions scissionnistes sont portées par la base et que, eux, responsables pour deux, freinent des quatre fers les tentations sortistes.

Car leur politique est de nature à renforcer les positions scissionnistes dans leur propre courant.

Comment peut-on affirmer que « les enseignants sont extrêmement at-

tachés à l'unité dans leur organisation » (comme dit fort justement Séguéy) et, en même temps, que les militants UA (prétendument les plus conscients parmi les enseignants) ne partagent pas cet attachement ?

Comment ignorer que des mois de division forcée au sommet ont forcément des retombées à la base ?

Comment cacher que des dirigeants, tant dans UA que dans la CGT envisagent déjà très sérieusement l'éventualité d'un passage rapide UA à la CGT ?

Toute initiative de division (surtout si elle s'appuie démagogiquement sur l'aspiration sincère de militants à l'unité organique avec les autres travailleurs) doit être imputée à l'orientation de UA dont elle est un sous-produit : c'est la dynamique de la division impulsée d'en haut qu'il faut incriminer, et non des « bavures » d'en bas.

Les critiques démagogiques du droit de tendance

Un autre aspect de la politique de UA est la dénonciation de l'exercice actuel du droit de tendance. Le texte des élus y accorde une large place, et quelques expressions méritent d'y être relevées : « les affrontements stériles et sclérosants des tendances », « structures écartelées et corsetées dans les formes dépassées », « sectarisme de tendance, cristallisation des positions antagonistes qui vident le nécessaire débat syndical de son véritable contenu et font obstacle au développement d'une plus large démocratie et à l'efficacité des luttes », « fonctionnement du syndicat en clans opposés », « dépasser ces divisions, ces clivages, qui entravent l'action syndicale et nuisent à son efficacité », etc. la démagogie va bon train.

Car, enfin : quelle démocratie nous proposent les élus UA ? Celle de la CFDT ou de la CGT qui éliminent des responsabilités (voire du

syndicat lui-même) tous les opposants ? Qui a « corseté la démocratie », sinon les directions syndicales UA et UID qui transforment les tendances en blocs et resserrent les rangs dès qu'une convergence apparaît entre tendances minoritaires et une partie de leurs militants ?

On pourrait aligner les exemples où UA et UID, mettent les minorités syndicales sur la touche afin de les enfermer dans le rôle d'aboyeuses. Et quelle unité syndicale prétendent-ils défendre, ceux qui brocardent la garantie offerte par le droit de tendance aux courants minoritaires.

Sur ce point, il faut reconnaître à UA le mérite de la continuité. C'est avec raison que les élus UA écrivent : « Dès le début (1948) plusieurs sections départementales de la FEN, (comme celle des Bouches-du-Rhône, de la Marne, du Calvados) préconisèrent une démocratie syndicale libérée de ce carcan des tendances qui tenait à l'écart des responsabilités un nombre grandissant de militants et la masse des syndiqués. » Dès le début, devraient-ils ajouter, ces mêmes sections syndicales étaient opposées au maintien de l'unité de la FEN et conservaient leur double affiliation à la CGT (jusqu'en 1954, comme la tendance FO). Toucher au droit de tendance, c'est toucher à l'unité de la FEN, les élus UA le savent.

C'est parce que, historiquement, l'unité de la FEN est indissociable de l'exercice du droit de tendance que les propos des élus U et A sur la démocratie syndicale alerteront les militants avertis de la FEN.

Quelle extraordinaire diversion d'imputer aux « autonomes » (UID) et à l'EE (pour qui l'autonomie n'a toujours été que la condition de l'unité), les responsabilités que les directions partagent seules dans la fossilisation du syndicat, les batailles inter-bureaucratiques, et la « mise à l'écart » des minorités !

La syndicalisation des PEGC

Les PEGC, issus du corps des instituteurs, enseignent dans les collèges d'enseignement secondaire (CES) : ce sont des instituteurs d'origine, exerçant dans le second degré. Ils sont donc au carrefour du champ de syndicalisation du SNI (primaire) et du SNES (secondaire).

La FEN a attribué ce champ au SNI, devenu ainsi le SNI-PEGC. Mais le SNES n'y a pas renoncé, et

UA par exemple, consacrait son bulletin de tendance de juin 1980 aux PEGC.

Il y a autant de raisons pour syndiquer les PEGC au SNI ou au SNES; le problème de la syndicalisation de cette catégorie d'enseignants ne peut être résolu dans le cadre des structures actuelles de la FEN; c'est un problème né de la cartellisation de la FEN en syndicats nationaux catégoriels. Ne compte-t-on pas une demi-douzaine de cartes différentes de la FEN dans un même CES: SNES, SNI, SNEP, SNEEPS pour les enseignants, SNAEN pour les agents, SNPDES pour le directeur, SNAIASSEN pour l'infirmière scolaire et l'assistante sociale..., et SNIDEN quand vient l'inspecteur?

Il est lamentable que s'instaure la loi de la concurrence et du marché entre des syndicats d'une même fédération. La syndicalisation des PEGC trouvera une solution satisfaisante avec la transformation de la FEN en fédération d'industrie: il faut des sections FEN par secteur géographique. Cette position n'est aujourd'hui défendue dans la FEN que par l'EE.

Il reste que, dans la situation présente, la décision de SNES de syndiquer les PEGC ne pourrait prendre qu'un seul sens: celui d'une déclaration de guerre préparant la scission de la FEN.

L'affrontement pour la syndicalisation des PEGC s'est toujours paré d'un manteau pédagogique. Pour UA, syndiquer les PEGC au SNES, c'est aussi « défendre le second degré ». Le SNES s'oppose au projet de la FEN et du SNI, d'une « école fondamentale » de la maternelle à la troisième. Il avance le projet « d'école moyenne » entre le primaire et les lycées, préservant l'unité du second degré. En termes rapides, le débat pédagogique entre UA et UID se résume à ceci: le collège « moyen » doit-il être la fin de l'école primaire ou le début du secondaire? La question n'est pas sans fondement.

Mais, il est clair que lorsque le débat tourne à un affrontement « second degré » contre « premier degré », les germes de division sociale entre enseignants sont bien plantés. Or, cette dimension s'est nettement aggrandie depuis la rentrée scolaire 1980, comme en témoigne l'US (hebdomadaire du SNES) depuis la rentrée.

« Questions-réflexions », une nouvelle rubrique de l'« US »

Sous ce titre, le bulletin du SNES publie chaque semaine depuis la rentrée 1980, une défense et illustration de l'orientation de UA. Ces articles abordent trois « questions »:

● Les moyens d'action.

G. Alaphilippe réaffirme la validité des journées d'action: « La répétition du recours à des grèves de durée limitée dans une action résolue et continue jusqu'à satisfaction est donc une stratégie de la responsabilité et de l'efficacité. » Il faut donc se garder du « rêve d'une grève "au finish" qui — sauf situation exceptionnelle, comme en Mai 1968 — ne peut déboucher sur rien, si ce n'est le découragement, voire le renoncement. »

● L'orientation de la direction de la FEN.

« Opposer la négociation à l'action, c'est renoncer à obtenir la satisfaction des revendications, à moins que l'on ne choisisse de mettre en avant des demandes recouvrant ou rejoignant les objectifs de la politique gouvernementale. »

Dans la foulée de cette critique, Alaphilippe introduit la troisième « question-réflexion » qui motive, à elle seule, l'ouverture de la nouvelle rubrique de l'US: « Les personnels sont en tout cas amenés depuis cette rentrée plus que jamais à se poser de nombreuses questions sur l'unité, sur ce que doit être le rôle du SNES dans la FEN, sur l'unité d'action au-delà même du cadre fédéral. »

● SNES-FEN, quelle unité?

Ce titre (US n°7) est, en lui-même, tout un programme, en ce qu'il met en regard un syndicat national (le SNES) et sa fédération (la FEN) *mutatis mutandis*, imaginons que la fédération Hacuitex de la CFDT pu-

blie un article intitulé *Hacuitex-CFDT, quelle unité?*

Alaphilippe dénonce, non sans quelque raison, le « centralisme bureaucratique » dans la FEN, pour affirmer finalement que la direction UID de la FEN:

1- prétend imposer « les positions d'une fraction ou d'une catégorie plus nombreuse (les instituteurs — NDLR), à une catégorie qui l'est moins (les enseignants du second degré — NDLR). »;

2- « entend paralyser en toute occasion le SNES et le réduire à l'impuissance. Le SNES, qui est un syndicat libre dont la raison d'être est d'agir pour défendre les intérêts de ses adhérents, ne saurait en aucune façon accepter de se laisser ainsi ligoter. »

Cette série de « Questions-réflexions » révèle l'ouverture d'une nouvelle étape de la polémique: UA dénonce désormais l'orientation de UID comme une orientation qui exclut la défense des enseignants du second degré.

« Ce qui est grave, écrit encore Alaphilippe, c'est que pour atteindre leur objectif, les dirigeants UID combattent, parfois au grand jour, les revendications du SNES, c'est-à-dire celles des personnels du second degré (...) Et quand les dirigeants UID font voter par la majorité d'un congrès de la FEN "la priorité pour les instituteurs", il ne s'agit pas de l'idée — déjà discutable — qu'il faudrait d'abord obtenir pour les instituteurs et qu'on verrait ensuite pour les autres. Il s'agit de façon radicale d'une exigence d'exclusivité (...). L'orientation UID et la domination sans le partage du SNI-PEGC se combinant pour donner le pire des résultats (...) En réduisant la part du second degré que syndique actuellement le SNES à une étroite filière de second cycle, les dirigeants UID pensent asséoir définitivement leur pouvoir sur la FEN et sur tout un empire. »



A en croire Alaphilippe, le conflit entre le SNES et le SNI ne serait pas seulement en conflit d'orientations, UA contre UID, mais serait en passe de se transformer en conflit d'intérêts entre second et premier degré. Bien sûr, pour le secrétaire général adjoint du SNES, c'est l'orientation de UID qui crée le conflit ; pourrait-il dire autrement ? Mais, à supposer qu'il ait raison, il n'est pas obligé de répondre sur le même terrain, celui de la division sociale entre enseignants. C'est pourtant ce qu'il fait ; pourquoi ?

Une chose est sûre : la direction UID de la FEN négocie ce que le pouvoir veut bien négocier. La seule bonne négociation envisageable aujourd'hui supposerait d'être appuyée sur une mobilisation telle qu'elle mettrait à l'ordre du jour le départ du gouvernement et le changement de régime : ceux qui ne veulent pas prendre le « risque » de cette mobilisation sont condamnés à négocier la pénurie. Aussi la direction de la FEN ne fait-elle rien de pire que toutes les confédérations syndicales ; celles-ci ont, par exemple, négocié avec le patronat pendant deux ans sur la durée du travail : sans résultat, sinon de déboucher sur un projet d'aménagement du temps de travail dont le principal effet serait de casser la loi sur la semaine de 40 heures ! Certes, les confédérations peuvent (et doivent) refuser leur accord à un tel projet ; mais force est de reconnaître que leurs négociations n'ont débouché que sur un renforcement des exigences patronales.

Les confédérés sont partis négocier, il y a plus de deux ans, sur la réduction du temps de travail ; elles nous reviennent avec un résultat non pas positif, non pas nul, mais négatif. Non, la FEN, dans son secteur, ne fait rien de qualitativement différent ; il faut le regretter il faut le combattre ; mais il ne faut pas user de jauges différentes selon qu'on parle de la FEN ou des autres confédérations.

Au fond, UA ne se différencie pas de UID par rapport à la question des négociations. Certes UA a condamné le « résultat » de certains accords entre la FEN et le gouvernement (salaires, séquences éducatives...), et c'est bien. Mais UA continue de prétendre qu'on peut aboutir, avec son orientation, à de « bonnes négociations ». Grâce à quoi ? par les vertus de grèves de 24 heures dont l'échec massif à la dernière rentrée a montré le rejet croissant ? C'est que

les personnels sentent, plus ou moins clairement, ce que UA ne veut pas reconnaître : soit on se donne les moyens d'affronter le gouvernement (avec le rapport de forces en conséquence), soit on intègre le cadre qu'il fixe. UA déclare refuser ce cadre, mais elle ne fait aucune proposition crédible pour le briser. UID « joue le jeu », c'est-à-dire qu'en effet, elle négocie le redéploiement.

UA tient le discours combatif de ceux qui n'acceptent pas l'austérité, mais ses moyens d'action ne répondent pas à ce discours.

UID tient le discours « réaliste » de ceux qui, « faute de mieux », « limitent la casse ».

Or, les travailleurs et les syndiqués ne jugent pas les uns et les autres sur leurs paroles, ou sur leurs démonstrations de « combativité », mais avant tout sur les résultats.

Si UA voulait démontrer concrètement qu'on peut faire autre chose que UID, qu'on peut gagner sur les revendications par un mouvement unitaire, prolongé, bref qu'on doit et qu'on peut préparer la grève générale, alors ses déclarations de « combativité » apparaîtraient autrement que comme un sectarisme impuissant. Mais si tel était le cas, UA ne manquerait de se prononcer pour la grève générale ; et elle la condamne. Elle ne manquerait de le démontrer sur le terrain ; et elle fait le contraire. Ainsi, au printemps 1980 ; le haut niveau de mobilisation des instituteurs permettait à UA, si elle l'avait voulu, d'œuvrer à l'extension et à la centralisation des grèves. Il aurait fallu, pour cela, que UA jette tout son poids dans la bataille. Au lieu de quoi, ses militants ont fait opposition à toutes les grèves reconductibles, ont fait le blocus sur les informations, et ont expliqué que toutes les actions en cours n'avaient qu'un seul objet : mieux préparer la grève de 24 heures du 20 mars !

Comment croire dès lors que UA a une orientation vraiment « alternative » à celles de UID ? Une orientation différente, oui : tous les syndiqués savent faire la différence entre UA et UID. Mais une orientation alternative qui démontre concrètement aux syndiqués que l'orientation UA est plus efficace : UA n'en a pas. Et c'est pourquoi elle se lance dans la surenchère diviseuse, imputant à UID des responsabilités partagées par les deux tendances dirigeantes de la FEN. C'est pourquoi, également, UA répond à UID sur le même ter-

rain : « Puisque UID négocie avec Beullac sur la revalorisation des instituteurs, nous UA, nous allons affirmer le second degré. » C'est là le signe le plus tangible de l'impuissance de UA à démontrer pratiquement qu'il est possible de défendre ensemble, « tous » les personnels.

Le résultat est là. La polémique sur les formes d'action/négociation, sur la syndicalisation des PEGC, et sur les structures scolaires, prend aujourd'hui les dimensions d'un conflit social entre deux catégories d'enseignants. C'est d'une extrême gravité, pour au moins deux raisons.

1 — La première, évidente, est que les divisions sociales affaiblissent les salariés face à leur ennemi commun. C'est une lutte permanente que les travailleurs doivent mener contre les divisions (hommes/femmes, français/immigrés, adultes/jeunes, statutaires/intérimaires-auxiliaires...) dont le patronat joue particulièrement aujourd'hui pour gérer la crise. La tâche est déjà assez lourde de combattre les divisions produites par l'organisation capitaliste du travail et de la société pour ne pas rajouter à ces divisions celles des organisations ouvrières. Or, non seulement celles-ci sont en pleine guerre civile, mais elles portent désormais leur conflit sur le terrain social, en opposant les intérêts des catégories qu'elles syndiquent.

Beullac ne pouvait en espérer autant. Cela va dans le sens de la tactique qu'il a savamment rodée : diviser pour redéployer, redéployer pour diviser. Pour appliquer ses plans, Beullac s'efforce de disperser l'adversaire et de l'obliger à couvrir plusieurs fronts à la fois. Comment s'y prend-il ?

● Il attaque les catégories l'une après l'autre, et non groupées : rentrée 78 : les profs de gym ; rentrée 79 les enseignants du supérieur, etc.

● Il décentralise l'application de ses mesures, afin d'en permettre une application souple ; si la résistance aux fermetures de classe est trop grande ici, on reportera cette mesure ailleurs où la mobilisation est plus faible. Ainsi, Beullac multiplie les intermédiaires entre le ministère et les personnels : il revient aux recteurs de fixer la date des congés (une pièce maîtresse de la décentralisation), c'est aux inspecteurs de répartir les fermetures de classes, et les chefs d'établissements doivent désormais distribuer un forfait d'heures d'enseignements



A. Henry, G. Ségué et E. Maire.

(à charge pour eux de définir les priorités, puisque toutes les sections et disciplines ne sont pas servies).

● Il vise, comme tous ses collègues de la Fonction publique à casser le statut de fonctionnaire (cf. rapport Longuet). Et pour commencer cette désagrégation, il n'envisage de « revaloriser » le salaire des instituteurs que pour ceux issus de la nouvelle formation en trois ans, ou qui auront suivi un stage de formation continue, en dehors du temps de travail.

Beullac divise ; donc les organisations syndicales unifient : telle est la réaction de bon sens qui s'impose. Mais le bon sens est aujourd'hui la chose la moins partagée du monde des directions ouvrières.

2 — Pour une deuxième raison, la dimension prise par la polémique UA-UID appelle une vigoureuse réaction des partisans de l'unité. Lorsqu'on explique, comme le fait UA, que la FEN, non seulement abandonne la défense des enseignants du second degré, mais encore la combat, la conclusion organisationnelle n'est pas loin : pourquoi rester à la FEN ? Alaphilippe peut

toujours protester de ses bonnes intentions, ses articles débouchent logiquement sur un acte de scission. Et ils seront compris comme tels, non seulement par les révolutionnaires, mais surtout par le nombre de militants de UA.

« Du groupe des cinq » au « grand syndicat du second degré »

Les 11 et 12 décembre 1979, cinq syndicats du second degré appelaient à 48 heures de grève ; c'était la première manifestation « dans l'action » de ce front associant le SNES et le SNEP pour la FEN, le SNETP pour la CGT, le SGEN (second degré) pour la CFDT, et le SNC pour les autonomes. A nouveau, le 20 mars 1980, les « cinq » appelaient à une grève de 24 heures. Et encore une fois, à la rentrée 1980, le « front du second degré » organisait des grèves académiques de 24 heures. Entre deux journées d'action, le front ne manque pas une occasion de s'exprimer par les communiqués sur les problèmes scolaires.

Le développement de l'intersyndicalisation et de l'unité d'action est toujours souhaitable. Mais s'agit-il de

cela en ce qui concerne le « front des cinq » ?

Avec l'institutionnalisation du front des cinq, les contacts déjà très diplomatiques entre le SNES et le SNI sont maintenant mis sur le même plan que les contacts du SNES avec tous les syndicats enseignants CGT, CFDT ou autonome. C'est une manière de banaliser l'éclatement de la FEN au nom de l'unité avec les syndicats qui veulent vraiment « agir ». Car, si l'on voit bien l'intérêt de chacune des composantes de ce front à isoler la direction UID de la FEN, on voit moins ce qui les rassemble sur le fond. Comment expliquer que la direction « recentrée » du SGEN-CFDT cède dans le secondaire au piège des « globalisations » de 24 heures vilipendées par Edmond Maire ? Et que penser du SNC qui se découvre une soudaine vocation de « lutteur » ?

Le congrès d'avril 1980 du SNES, à Clermont-Ferrand, a poussé le bouchon encore plus loin. Les « tribunes libres » préparatoires au congrès ont fait largement écho à la proposition de la direction du SNES d'aller vers « un grand syndicat du second degré », y compris pour cer-

tains, au prix de la scission de la FEN. Dès lors, on peut se demander s'il n'existe pas un projet de structuration du front (ou de plusieurs de ses composantes) en syndicat autonome, laissant à ses adhérents la liberté d'une double affiliation à la confédération de leur choix. Il est évident que la FEN refuserait un tel régime ; UA pourrait ainsi lui faire porter plus aisément la responsabilité de la scission, et le « grand syndicat du second degré » n'aurait plus qu'à désatelliser l'une des confédérations ouvrières ; on connaît déjà celle qui ouvrirait ses portes.

Fiction, un tel scénario ? il n'a nul besoin d'être écrit pour devenir demain une réalité, à quelques variantes près. La dynamique de la division est là, portée par ceux-là même qui sont à la tête du front des cinq.

Quand les frontières de la FEN sont brouillées, au profit d'accords unitaires sans principe, et quand on discute dans UA et à la CGT d'un abandon de la FEN, alors tous les scénarios deviennent possibles.

Une affaire de trésorerie.

Le SNES a opéré un « changement de méthode » dans sa trésorerie nationale qui laisse dubitatif. En juin dernier, on apprenait la démission des deux trésoriers nationaux pour « divergences de méthodes » ; il aura fallu le harcèlement des questions des élus de l'EE pour en savoir un peu plus. Les démissionnaires auraient été en désaccord avec le nouveau système de prélèvement automatique des cotisations syndicales sur les comptes bancaires. Il semble en réalité que les relations du SNES avec la CASDEN-BP (banque populaire contrôlée par UID) aient également été au centre des divergences. Tandis que l'ancien trésorier national préconisait de déposer tous les avoirs du syndicat à la CASDEN, la section académique d'Aix-Marseille (animée par le nouveau trésorier national), retirait ses fonds de la CASDEN pour les déposer au Crédit mutuel méditerranéen dont le directeur est un militant dévoué du PCF. La section de Limoges envisage également un tel transfert.

De telles manœuvres financières peuvent être justifiées par une foule de raisons. Mais il en est une qui ressort : en cas de scission, les meilleures conditions financières auront été réunies par le SNES.

Nous avons présenté tous les éléments du dossier des positions de la CGT, de UA, et en leur sein, sur la syndicalisation des enseignants et sur l'orientation suivie vis-à-vis de la FEN, depuis 1978.

Il reste à proposer une explication ; en voici les éléments.

— Les positions traditionnelles de la CGT et de UA à propos du statut de la FEN sont connues : ils sont contre l'autonomie (et son corollaire, le droit de tendance, ce qui ne les empêche pas de s'en servir puisqu'il existe), le choix du statu quo entre CGT et FEN, en matière de syndicalisation, n'est pas un choix de principe, mais d'opportunité : il ne faut pas être mis en situation de porter la responsabilité d'une scission de la FEN, puisque les enseignants sont extrêmement attachés à l'unité dans leur organisation. Dès lors, il suffit que se développe la division politique et inter-confédérale, pour que le problème de l'affiliation à la FEN se repose avec force. C'est ce qui se passe depuis 1978.

— Il est clair que le cours du PCF depuis sa rupture avec le PS autorise certains militants du PC à vouloir régler une bonne fois leurs comptes avec la direction de la FEN. La division au sommet a stimulé ceux qui, dans les appareils syndicaux, sont favorables à un départ de la FEN, à l'affiliation à la CGT, elle a libéré des forces centrifuges à la base, qui ont traduit en termes syndicaux la division des partis. Cette première poussée scissionniste a été contenue par la direction du PCF qui ne souhaitait pas porter la marque des scissionnistes. Mais elle n'a pas pour autant renoncé à la syndicalisation des enseignants à la CGT. Cet objectif peut se réaliser si la division PC-PS, CGT-CFDT continue sur sa lancée. Tant que cette division grandit, nul ne peut prétendre que son point d'arri-

vée ne débouchera pas dans la FEN sur une scission. Ainsi, au refus opposé par toutes les confédérations à toute forme d'unité d'action depuis septembre 1980, a correspondu une intensification des affrontements internes à la FEN.

La rentrée syndicale fut, indéniablement l'occasion d'une relance du débat sur la syndicalisation des enseignants à la CGT. On peut s'interroger, quand dans une manifestation à Lyon associant le SNES et la CGT, un mot d'ordre central est « *Unité, action avec la CGT* », dont l'ambiguïté n'échappe à personne.

— La stagnation de UA dans la FEN a joué également pour renforcer les pressions scissionnistes dans les rangs de UA.

Dans les années soixante, face à une direction fédérale « molletiste » et discréditée, la montée d'UA dans la FEN semblait irrésistible. Prise du SNES en 1966-1967, du SNESup après 1968, développement dans le SNI, etc.

Comme tendance, UA était, du point de vue du PCF, une indéniable réussite. En effet, si l'appareil de permanents était PC, la tendance regroupait des socialistes, des PSU, des chrétiens, etc. (Aujourd'hui encore, dans le second degré (SNES), 49 % de ceux qui votent U et A aux élections syndicales votent PS aux élections législatives, 40 % seulement votent PC. Cela permet de mieux comprendre l'opposition des militants PC de la FEN à la scission).

C'est dans les années 1972-1973 que la « rénovation » du PS a commencé à porter ses fruits dans la FEN, dont la direction est devenue « mitterandiste ». Mais l'existence du Programme commun a longtemps évité la stagnation d'UA ne s'exprime par une crise entre celle-ci et la direction fédérale.

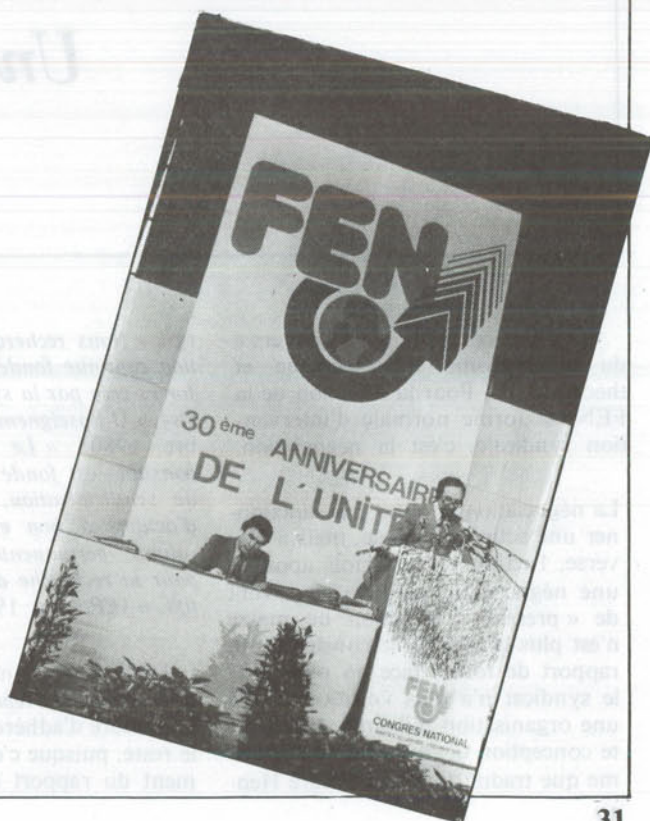
3.

Pour comprendre



« UNITE, INDEPENDANCE ET DEMOCRATIE » :

LA DIRECTION DU SNI ET DE LA FEN, FACE A L'UNITE SYNDICALE



La tendance UID n'est évidemment pas dans la même position que UA. Installée à la direction de la FEN, UID ne rencontre pas les problèmes de tout courant minoritaire. La FEN, telle qu'elle est, lui convient, puisqu'elle la fait à son image.

Plus profondément, la bureaucratie UID tient sa force de l'unité de la FEN ; une fédération autonome non unitaire deviendrait rapidement marginale. La FEN occupe actuellement la place d'une « quasi confédération », elle est mise sur le même plan que les grandes centrales à l'occasion de certaines initiatives unitaires ou dans la fonction publique; là, la FEN représente le « gros morceau », avec 500 000 syndiqués pour deux millions de fonctionnaires. La direction UID tire donc son autorité et ses avantages du fait que la FEN représente à elle seule (ou presque) « le syndicalisme dans l'enseignement ».

Une FEN sans UA devrait rapidement intégrer une confédération existante ou dépérir. La direction

UID imagine assez mal d'être ravalée au rang de direction « fédérale » au sein d'une confédération. En ce sens, UID a besoin de UA, et l'inverse n'est pas vrai. Et en ce sens seulement, UID est attachée à l'unité de la FEN. Dire cela ne revient pas à donner un brevet « unitaire » à UID, d'une part, UID nourrit l'anti-communisme des « ultras » qui, en son sein, préconisent de pousser UA dehors; citons, par exemple, le secrétaire général du SNETAA (enseignants de LEP) : « *Nous sommes en présence d'une réalité : il y a des communistes dans l'enseignement, ils sont largement minoritaires, certains d'entre eux font beaucoup de bruit ; vaut-il mieux qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des syndicats de la FEN ? Les avis sur ce point sont partagés.* » Le point de vue du dirigeant du SNETAA sur cette question semble plutôt entier...

D'autre part, et surtout, étant bureaucratiquement intéressée à l'unité de la FEN, UID défend cette unité

avec des méthodes bureaucratiques elles-mêmes, et le remède bureaucratique est parfois pire que le mal. Il est donc faux de prétendre purement et simplement que « *UID défend l'unité de la FEN* ».

— UID est capable de jeter de l'huile sur le feu de la division, comme elle l'a fait délibérément à la rentrée 1980, en dénonçant les grèves UA avec les mots de Beullac.

— UID porte les responsabilités principales dans le maintien et l'accentuation des cloisonnements entre syndicats nationaux de catégorie ; elle est responsable de la normalisation statutaire dans le SNI et dans la FEN qui affaiblissent le syndicat, restreignent sa démocratie interne, menacent donc son unité.

— UID est aussi la tendance à qui l'anti communisme sert d'alibi, et de moyen de diversion, et cela ne va pas vraiment dans le sens de l'unité...

1.

Une conception dévoyée du syndicalisme

C'est une conception « à l'envers » du syndicalisme que pratique et théorise UID. Pour la direction de la FEN, la forme normale d'intervention syndicale, c'est la négociation.

La négociation ne vient pas sanctionner une action de masse, mais à l'inverse, l'action vient parfois appuyer une négociation, par un jeu savant de « pression ». L'action de masse n'est plus le moyen de construire un rapport de forces face au ministère, le syndicat n'a plus vocation à être une organisation militante. C'est cette conception dévoyée du syndicalisme que traduit tort bien André Hen-

ry : « *Nous recherchons une négociation continue fondée sur le rapport de forces crée par la syndicalisation massive.* » (*l'Enseignement public*, septembre 1980). « *Le syndicalisme responsable est fondé sur un taux élevé de syndicalisation, sur l'engagement d'actions à bon escient, et sur une volonté permanente de négociations pour la recherche de compromis positifs.* » (*EP*, mai 1980)

Dans cette conception du « *syndicalisme de la représentativité* », c'est le nombre d'adhérents qui prime tout le reste, puisque c'est le principal élément du rapport de forces syndical

dans les négociations ; le syndicat doit compter beaucoup d'adhérents pour être représentatif autour d'un tapis vert.

Les relations de la direction UID avec la base sont donc à l'image des relations entre un député et ses électeurs : la base est un électorat, dont la direction tient un chèque en blanc périodiquement reproduit.

Qu'importe, dès lors, que les assemblées générales syndicales disparaissent ou que les votes d'orientation se fassent sans débat, dans le secret de l'isolement de son petit « chez soi ».

VOTEZ
pour les
candidats du
SNI-PEGC



SAVEC/KSP 80

**LE SNI-PEGC UN SYNDICAT PUISSANT
A LA POINTE DE LA LUTTE SYNDICALE**

**UNE GRANDE ORGANISATION UNITAIRE
AU CŒUR DES ŒUVRES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Paru dans l'« Ecole libératrice » (9 janvier 1981) : à quoi le SNI-PEGC mesure la « puissance » syndicale...

UNE POLEMIQUE AVEC LA FEN DANS ROUGE

une lettre de la fen : « la démocratie... vue à l'envers »

SOUS le titre « *les miracles de la proportionnelle* » paraissait dans le numéro de *Rouge* du 7 au 13 février un commentaire sur les modalités de vote retenues par les instances statutaires de la FEN pour son congrès de Toulouse du 28 janvier au 1^{er} février.

Ce « commentaire », relevant à son compte l'affirmation d'une section départementale de la FEN et d'un Syndicat national à directions minoritaires Unité et Action, met gravement en cause la démocratie interne de la FEN. Cette affirmation s'intègre aux (heureusement rares) attaques calomnieuses de certains camarades minoritaires Unité et Action qui tentent par tous les moyens de diminuer leur perte de crédit auprès de la masse des adhérents de la FEN. De quoi s'agit-il en effet ? Depuis toujours, la FEN a retenu, comme principe, de proportionner l'expression des syndicats entre eux : afin d'éviter qu'un syndicat, par la masse de ses adhérents, puisse à lui tout seul détenir la majorité absolue des mandats de la Fédération et aussi pour permettre aux syndicats nationaux ayant un nombre plus faible d'adhérents (parce que syndiquant dans les secteurs à faible effectif professionnel) de disposer d'un nombre de mandats satisfaisant garantissant son expression dans la fédération.

La seule « nouveauté » pour le congrès 1980 a été la décision prise par la CA nationale d'imposer cette règle aux quelques sections qui refu-

saient encore de l'appliquer, malgré les rappels déjà effectués !

La véritable démocratie dans une fédération comme la nôtre consiste-t-elle à respecter les « petits syndicats » ou au contraire à donner aux seuls « gros syndicats » le droit de s'exprimer ?

La véritable démocratie dans une fédération comme la nôtre est-elle de donner une voix à chaque adhérent qui assurerait à la majorité fédérale une représentation réelle considérable (le seul SNI-PEGC représente plus de 58 % des adhérents de la FEN — et qui votent à 58,5 % pour la majorité !) ou au contraire à diminuer la représentativité de la majorité en ramenant l'expression du SNI-PEGC à... 26 % des mandats pour l'application de nos règles ?

En fait, la réponse aux affirmations mensongères rapportées dans ce commentaire, ce sont bien les syndiqués eux-mêmes qui l'ont apportée : en comparant les seuls résultats UID-U et A et sur les trente-deux sections départementales ayant procédé à consultation individuelle (dont douze à direction minoritaire) en 1980 comme en 1978, on constate sur cinquante mille voix exprimées (quel sondage !) que l'orientation UID gagne 3 % et que l'orientation U et A perd 3 % : la pondération apportée par nos règles diminue en fait fortement la majorité fédérale pour favoriser, en les sur-représentant, les minorités !

Que ceux qui parlent tant de démocratie dans la FEN y réfléchissent sérieusement !

les miracles de la proportionnelle proportionnée

Le système de la « proportionnelle proportionnée » permet à la tendance UID d'obtenir 58,34 % des mandats au congrès, soit une progression de 1,81 % sur 1978, alors qu'en voix réelles elle perd plus de 5 %.

Au contraire, Unité et Action perd, avec 31,83 % des mandats, 1,82. Mais elle gagne environ 5 % en voix réelles !

L'École émancipée s'est vu allouer 5,17 % des mandats, quand sa représentativité réelle peut être chiffrée autour de 8 %. Elle progresse de 0,14 % en mandats, mais de 2 % en voix ! Avec 3,11 % des mandats, le FUD perd 0,21 %. Il peut être crédité de 5 % des voix réelles.

Rouge, n° 905 du 7 au 13 février 1980

réponse à la fen

1. Il existe quarante-cinq syndicats de catégories dans la FEN, dont certains ne comptent que quelques dizaines de membres. Vous ne niez pas être opposés à la fusion de ces syndicats en une véritable fédération d'industries. Or, c'est là l'essentiel : tous les problèmes de représentation dans la FEN relèvent de son morcellement en syndicats nationaux, souhaité par la direction fédérale, comme par Unité et Action.
2. Selon le règlement intérieur de la FEN, plus un syndicat est important, plus chacun des mandats que la FEN lui alloue représentera de militants : dix, vingt ou trente. Un tel principe peut en effet éviter l'écrasement des petits syndicats par les gros. Mais son application appelle plusieurs remarques.
— Sur les votes d'orientation générale pour la FEN, la seule règle ne peut être que « 1 syndiqué = 1 voix ». Pourquoi les conservateurs de musée (par exemple) seraient-ils plus « mûrs » syndicalement, que les instituteurs, sous prétexte que leur nombre est plus faible ?
— Comment justifier que, dans le Rhône par exemple,

où UID n'est majoritaire ni dans le SNI, ni dans le SNES, ni dans le SNESup, elle obtienne vingt-cinq sièges sur trente (soit 83 %) à la CA départementale de la FEN ?

— Enfin, ce qui est vrai des petits syndicats devrait l'être aussi des petites tendances. Vous ne contestez pas que leur représentation soit écrasée et que par exemple, l'École émancipée aurait dû obtenir environ 8 % des mandats au lieu de 5 %.

3. Il n'est donc pas nécessaire d'emprunter ses arguments à U et A pour penser que certaines procédures mettent gravement en cause la démocratie interne de la FEN. Elargissons le débat : comment parler de démocratie interne sans parler d'unité syndicale ? En 1948, c'est le choix de l'unité qui a donné naissance au droit de tendance dans la FEN. Aujourd'hui, l'exigence d'unité se fait pressante. Comment créer les conditions de l'unification du syndicalisme dans notre pays ? Comment la FEN s'y prépare-t-elle ? Sur ces deux questions vitales, « Rouge » ouvrirait ses colonnes à une tribune de votre part.

Rouge, n° 908 du 29 février au 6 mars 1980

2.

La normalisation bureaucratique

Ce n'est pas excuser la direction UID, que de souligner qu'elle agit dans la FEN comme agissent dans la CGT ou la CFDT leurs directions respectives. C'est un fait remarquable que lorsque les syndicats révèlent une impuissance croissante à obtenir des résultats d'une part, et se livrent une guerre fratricide acharnée d'autre part, ils sont amenés à museler les voix critiques qui s'élèvent en leur sein. C'est le cas à la CGT, bien loin des proclamations démocratiques du 40^e Congrès, et à la CFDT, en dépit de son vocabulaire autogestionnaire et décentralisateur : l'élimination des militants lutte de classes est assez bien centralisée par la direction confédérale.

Dans la FEN, que se passe-t-il ? André Henry déclarait, au dernier Congrès de la FEN, à Toulouse en janvier 1980 : « Dans un syndicalisme de masse comme le nôtre, il ne peut y avoir de discours syndical coupé de la sensibilité réelle de la base, sinon les débats et les votes du congrès le traduiront. Ce qui n'est pas le cas, bien au contraire. » Et il est vrai que le congrès de Toulouse n'a pas donné lieu à d'importants déplacements de voix d'une tendance à l'autre. Mais la photographie des résultats électoraux ne doit pas cacher les évolutions profondes dans la FEN : évolutions dont l'expression est largement atténuée dans les congrès par une succession de manipulations bureaucratiques.

Dans le SNI, la normalisation statutaire remonte à 1977 : seules les sections départementales sont désormais investies des pouvoirs de décision ; les sous-sections de canton ou d'arrondissement ont été complètement dessaisies de leurs responsabilités ; le résultat obtenu est d'éloigner

le syndicat de sa base. La même réforme statutaire a instauré que tous les votes d'orientation se feraient par correspondance : une façon de mobiliser un électoral UID traditionnellement passif, et de vider de tout contenu les assemblées de syndiqués.

La réforme du statut du SNI a donc des racines politiques : elle traduit en termes organisationnels, une orientation de démobilité des syndiqués. « Prenez votre carte, nous faisons le reste », dit en substance la direction UID aux travailleurs de l'enseignement.

La surreprésentation des petits syndicats

La direction UID a compris qu'en diminuant la part des mandats attribués aux grands syndicats (SNI et SNES), et en augmentant la part des mandats des petits syndicats (à majorité UID le plus souvent), elle pouvait assurer une surreprésentation confortable de sa tendance. Par exemple, à Nice, la voix d'un directeur d'École normale compte autant que 150 voix d'instituteurs ! Ou encore, dans le département du Rhône, UID s'arrose vingt cinq sièges sur trente-quatre à la CA de la FEN, en étant majoritaire ni dans le SNI, ni dans le SNES, ni dans le SNESup, ni dans le SNEP, qui, à eux quatre représentent pourtant deux tiers des adhérents de la FEN ! (cf. encart : une polémique entre Rouge et la FEN sur ce point, février 1980).

Une sombre affaire...

Comment s'étonner qu'un tel blocage bureaucratique donne naissance à des affaires honteuses ? Des dirigeants, qui sont si bien abrités, peuvent plus facilement céder à la corruption. Chez les agents de service

(SNAEN, le troisième syndicat de la FEN avec 30 000 cartes), l'interdiction du droit de tendance (expliquée par le fait qu'il existe la CGT dans ce secteur !) a conduit à l'explosion : il y a quelques mois, à l'ouverture de la succession du secrétaire général du

CRÉATION D'UN SYNDICAT DES AGENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

S'adressant aux ouvriers, agents administratifs, personnels de laboratoire de l'enseignement public, un nouveau syndicat vient d'être créé : le Syndicat national des agents, unitaire, démocratique, de l'éducation nationale (SNAUDEN). L'initiative appartient à des militants exclus du syndicat de la FEN, le SNAEN, à la suite d'un conflit portant sur des problèmes financiers et de démocratie interne (le Monde du 23 février et du 23 juin).

Les responsables du nouveau syndicat — qui affirme trois mille adhérents — estiment que « la voix des agents est étouffée au sein de la FEN » et que « la priorité donnée aux problèmes pédagogiques » ne permet pas à ces catégories de personnels de s'exprimer et de « sortir de l'anonymat ».

★ Snauden, 1, rue Urbain-le-Verrier, 93290 Tremblay-lès-Gonnesse.

« Le Monde », 21.11.80

SNAEN, la tendance unique, UID, s'est coupée en deux de bas en haut. On apprenait que le secrétaire (en poste depuis 33 ans...) aurait détourné des fonds syndicaux pour usage personnel, le centre de formation syndicale aurait servi à l'organisation de petites fêtes familiales avec feux d'artifice offerts par la maison !

De quelques coups de force

Lorsque les précautions statutaires ne suffisent pas à lui assurer une

majorité UID est aussi capable de se livrer à quelques coups de force. C'est ce qu'elle a fait dans le SNAU (administration universitaire), en ex-quant purement et simplement des

oppositionnels de l'Académie d'Aix-Marseille, aujourd'hui syndiqués à FO.

C'est ce qu'elle a fait dans la section de Belfort du SNI:

A Pâques 1979, le conseil syndical est élu avec 45 % des voix à UID, 35 % à EE-RS et le reste à UA. D'où bureau hétérogène où les trois tendances sont représentées. Le secrétaire général est UID.

Le 24 décembre, le secrétaire UID présente sa démission, non au conseil syndical mais à Guy Georges, secrétaire général du SNI. Le conseil syndical est informé le 3 janvier 1980.

Piques, UID du bureau national, intervient. Guy Georges dissout le conseil syndical de Belfort après avoir consulté (!) le bureau national.

C'est Piques qui organise les nouvelles élections : professions de foi et dates.

Chaque syndiqué reçoit un document de la direction nationale du SNI ne présentant que les arguments UID.

Qui fera croire à la charmante spontanéité de la démission, au non-choix de la date, à la veille des décisions sur la carte scolaire ?

Candidature officielle : voici les bons candidats.
Diktat UID pour reprendre la majorité.
Méthodes dignes du RPR ou de l'UDF, bravo, ô militants intègres !

(d'après *l'Ecole émancipée* du 5 février 1980)

Vie du S.N.I.

L'organisation se dote d'un règlement intérieur

Conformément aux statuts nationaux, le Bureau national du 2 octobre a adopté un règlement intérieur national.

Toute organisation, dès l'instant où elle veut, avec une réelle et large vie démocratique, maintenir sa cohésion et son efficacité, doit se doter de règles de vie communes et précises.

Notre seul souci étant un S.N.I.-P.e.g.c. toujours plus vivant et toujours plus fort, nous avons retenu des règles de bon sens qui procèdent d'un choix responsable.

Chacun doit en prendre connaissance. Nous sommes persuadés que tous nos camarades en apprécieront l'intérêt, sachant que face au pouvoir actuel, nous souhaitons encore mieux les défendre et répondre pleinement à leur attente.

Maurice PIQUES

RESPONSABILITE DES ELUS NATIONAUX

Les élus nationaux du S.N.I.-P.e.g.c. (membres du Bureau national), membres des Commissions techniques nationales) sont des représentants du Syndicat national.

A ce titre, ils doivent exprimer les positions du syndicat telles qu'elles résultent des décisions de ses organismes statutaires (Congrès, Conseil national, Bureau national).

En conséquence, toute expression publique (prise de parole, écrits publics, conférence de presse, délégation) comme représentant sa qualité de l'organisation ne saurait être en contradiction avec les positions démocratiquement arrêtées par le Syndicat national.

Toute demande de participation d'un membre du Bureau national ou des Commissions techniques nationales à une intervention ou manifestation syndicales en qualité de porte-parole du S.N.I.-P.e.g.c., doit être formulée auprès du Secrétaire national responsable de la vie de l'organisation.

En revanche, tout débat interne dans le cadre des instances statutaires départementales et nationales relève librement de l'expression propre des courants de pensée et de leur responsabilité.

Tout manquement à ces règles élémentaires pourra conduire le Bureau national à prendre les décisions qui s'imposent, décisions pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire ou définitive du mandat de l'intéressé.

Appel de ces décisions peut être formulé devant le Conseil national. Cet appel n'est pas suspensif.

RESPONSABILITE DES ELUS DEPARTEMENTAUX

Les élus départementaux sont chargés de mettre en œuvre les décisions prises par les instances délibératives du Syndicat national et de leur section départementale qui, en application de l'article 4 des statuts - dispose de toute l'autonomie compatible avec les statuts et les décisions requièrent du Syndicat national -

En conséquence, les sections départementales qui s'opposeraient délibérément aux décisions des instances statutaires de l'organisation sur des questions relevant de la responsabilité nationale pourront, en application de l'article 26 des statuts - être mises en cause devant le Conseil national à l'initiative du Bureau national -

Des décisions disciplinaires allant de l'avertissement à la dissolution de la section, pourront conduire au retrait des décharges syndicales attribuées à la section départementale et au retrait temporaire ou définitif du mandat des élus départementaux.

Appel de ces décisions peut être formulé devant le Congrès. Cet appel n'est pas suspensif.

Plus récemment, la direction UID du SNI, à l'occasion des grèves de 24 heures appelées par des sections départementales UA en septembre 1980, a fait adopter un « règlement intérieur » (cf. encart) qui vise à interdire à des syndicats départementaux de faire grève sur des problèmes nationaux, quand le BN n'en a pas décidé ainsi. Mais quels sont les problèmes dans l'éducation qui n'ont pas immédiatement une dimension nationale ?

Au nom d'un tel règlement, le BN pourra imposer au SNI un régime centraliste, opposé à la libre détermination fédéraliste des instances de base.

La cartellisation de la FEN

On sait que la FEN compte 45 syndicats nationaux, dont certains ont quelques dizaines d'adhérents. Par exemple, le champ de syn-

dicalisation du syndicat national des directeurs d'écoles normales ne doit pas dépasser aujourd'hui la centaine d'individus !

Mais cela va plus loin: ainsi lorsque la FEN a décidé d'organiser des journées d'action en avril 1980, elle n'a pas procédé par un vote de la CA fédérale nationale, mais par consultation des directions des syndicats nationaux invités à se coordonner: c'est d'ailleurs comme cela que les enseignants étaient appelés à faire grève les 24 et 25 avril, et les non-enseignants le 29, trois jours plus tard !

En jouant la carte des cloisonnements catégoriels dans la FEN, la direction UID affaiblit l'unité syndicale, et laisse se développer des conflits du type de celui qui oppose SNES et SNI sur la syndicalisation des PEGC.

Congrès de Toulouse, congrès de Kaboul

Le Congrès de la FEN de Toulouse (janvier-février 1980) se tenait quelques semaines après l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan.

On se souvient que la CFDT avait décidé de sortir un tract à un million d'exemplaires sur l'Afghanistan, la direction UID de la FEN n'est pas resté en retrait: Kaboul fut le prétexte à un tir de barrage anti communiste, qui visait la tendance UA. Les problèmes internationaux ont servi d'alibi au refus du débat syndical sur les tâches de l'heure. Le secrétaire du SNETAA devait encore s'illustrer par ces mots: « *Les LEP ne seront pas le Kaboul de l'enseignement* ». La manœuvre, trop grosse, s'est en partie retournée contre UID: UA s'en est tenue à une ligne syndicale, et a ainsi marqué des points.





pour les délégués
ont représentés
les intérêts
La FEN a obtenu
pour elle-même. En même temps,
elle affirme que ce sont les intérêts
de la FEN qui ont été
la cause de
une course à l'orientation des délégués
dans la FEN.

**POUR
L'UNITE DE LA FEN**

**POUR
UNE ORIENTATION
SYNDICALE
DE LUTTE DE CLASSE**

**POUR
UNE CENTRALE
UNIQUE
ET DEMOCRATIQUE**

... la lutte pour une orientation de
la FEN est la lutte pour l'unité
de la FEN. C'est la lutte pour
une orientation de la FEN qui
permettra de réunir les intérêts
des travailleurs et des délégués
dans une lutte commune.
La FEN a obtenu pour elle-même
une orientation de la FEN qui
permettra de réunir les intérêts
des travailleurs et des délégués
dans une lutte commune.

1.

Pour l'unité de la FEN

A qui profiterait une scission ? Poser la question, c'est y répondre. Parce que l'existence d'une fédération syndicale unitaire est une force pour les personnels de l'Éducation, la LCR combat tout ce qui pousse à la scission de la FEN.

Est-ce là un fétichisme de l'unité ? S'agit-il de défendre l'unité indépendamment de son contenu ? Nullement ; c'est prendre en compte trois réalités :

— l'unité syndicale, même sous une direction bureaucratique, renforce la position des travailleurs, dans la mesure où ceux-ci y voient la réalisation de leur unité. C'est ce qui s'est passé en 1935-1936 avec la fusion CGT-CGTU. C'est ce qui se passe avec la FEN : le taux de syndicalisation dans l'Éducation nationale dépasse largement la moyenne des autres branches, parce que les travailleurs de l'enseignement n'ont pas l'impression, en adhérant aux syndicats de la FEN, de choisir une boutique contre une autre ;

— la lutte pour une orientation de lutte de classes est facilitée par l'unité syndicale organique. D'abord parce qu'une orientation lutte de classes fait prévaloir les intérêts généraux des travailleurs sur les intérêts catégoriels. Ensuite parce que l'unité organique donne confiance aux travailleurs et favorise, de ce fait, leur mobilisation ;

— la lutte pour l'unité de la FEN est inséparable de la lutte pour en transformer le fonctionnement et l'orientation. La LCR n'a rien à voir avec ces opportunistes qui, sous prétexte que UID se prononce pour l'unité de la FEN, donnent acte à la direction de la FEN de ses déclarations vertueuses. Ceux qui entretiennent la division catégorielle dans la FEN, ceux qui négocient les intérêts de Pierre contre ceux de Paul, ceux

qui normalisent le syndicat, ceux qui brandissent l'épouvantail anticommuniste, ceux qui sont incapables de démontrer que leur orientation de gestion contractuelle est plus efficace que celle des journées d'action, ceux-là ne sont pas les défenseurs de l'unité. Ils sont impuissants à combattre les poussées scissionnistes dans UA. Ils en rajoutent eux-mêmes à la division.

La LCR défend l'unité de la FEN, pour elle-même. En même temps, elle affirme que ce sont les orientations syndicales UA et UID qui portent les germes de division et de scission. C'est pourquoi, la défense de l'unité de la FEN commence par la lutte contre l'orientation des directions UA et UID.

La LCR ne met aucune condition d'orientation ou de plate-forme à sa défense de l'unité de la FEN. Mais elle n'acceptera jamais de trêve dans le combat contre les directions bureaucratiques, UA et UID au nom de la défense de l'unité de la FEN.



2.

Pour une orientation lutte de classe

Une plate-forme unifiante, des moyens d'action adaptés

- Des revendications unifiantes : réemploi et titularisation immédiate de tous les non-titulaires ; 400 F pour tous, un seul calendrier scolaire, contre les stages en entreprise, école pour tous jusqu'à dix-huit ans ; hommes, femmes, égalité des droits.

- L'action de masse, l'action directe : coordination des établissements en lutte, extension et centralisation des luttes sectorielles, ni négociation secrète sans rapport de forces, ni journées d'action : pour gagner sur les revendications, il faut aujourd'hui gagner « sur » le gouvernement, seule la grève générale peut constituer un rapport de forces suffisant.

- La démocratie ouvrière : assemblées générales souveraines élisant leurs comités de grève ; pour la démocratie syndicale, défense du droit de tendance dans la FEN contre son dévoiement parlementariste, abrogation des réformes statutaires du SNI et de la FEN ; défense des droits démocratiques conquis par les travailleurs, lutte pour étendre ces droits aux travailleurs sous l'uniforme.

- L'unité : pour l'unité d'action syndicale ; pour l'unité des partis ouvriers sur les exigences des travailleurs ; contre les menées scissionnistes dans la FEN ; pour la transformation de la FEN en fédération d'industrie, pour une centrale unique et démocratique

- L'internationalisme : soutien militant aux luttes anti-impérialistes et aux luttes anti bureaucratiques.

Voilà quelques-uns des traits généraux d'une orientation lutte de classes ; ils se rejoignent tous dans une même conception du syndicat : le syndicat comme outil de lutte pris en charge par ses adhérents ; le syndicat comme organisation faisant prévaloir

les intérêts généraux des travailleurs, ce qui ne signifie pas de négliger les revendications catégorielles, le syndicat comme organisation non confinée dans « l'économique » ou dans le « défensif », mais couvrant tous les terrains jusqu'au but final de l'abolition du salariat ; le syndicat comme structure démocratique.

C'est tout cela, un syndicat qui soit non une courroie de transmission d'un parti, mais une véritable « école du socialisme ».

A la polonaise !

Certains, du côté de la CGT et de UA, se sont réjouis que le gouvernement polonais négocie avec les travailleurs : quel exploit, en effet, qu'un prétendu gouvernement de la classe ouvrière négocie avec celle-ci ! D'autres, du côté de la CFDT et de UID, se sont félicités de la renaissance du syndicalisme en Pologne ; propos évidemment intéressés de la part de ceux qui se servent de la Pologne pour promouvoir la « resyndicalisation » (nouveau nom du recentrage) en France.

Mais les uns et les autres ont seulement oublié la tactique des luttes, la démocratie ouvrière, la pratique des négociations adoptées par les ouvriers polonais. Ils prennent dans les événements polonais ce qui les sert pour les besoins d'une mauvaise cause.

La France n'est pas la Pologne, mais les leçons de la Pologne sont largement transposables

- Une plate-forme claire : les ouvriers de Gdansk ont mis au point 21 revendications, des plus « économiques » aux plus « politiques ». Tous les ouvriers, atelier par atelier, ont été associés à l'élaboration de cette plate-forme.

On ne peut pas honnêtement s'affirmer solidaires des travailleurs

polonais d'un côté, et de l'autre défendre en France des plate-formes fourre-tout ou, à l'inverse, très catégorielles, concoctées dans les états-majors.

- La démocratie ouvrière : c'est en assemblées générales que les décisions étaient prises. Les assemblées générales leurs comités de grève responsable devant elles. Les comités de grève étaient coordonnés au niveau de la ville et de la région.

On ne peut pas honnêtement s'affirmer solidaires des travailleurs polonais d'un côté, et de l'autre condamner en France les « assemblées irresponsables » et les comités de grève

- La tactique des luttes : ce que les ouvriers polonais ont arraché, ils l'ont gagné en préparant, de facto, la grève générale. C'est sous la menace de la généralisation de la grève que Jakielski a signé les accords de Gdansk. C'est sous la menace d'une grève générale le 12 novembre que les bureaucrates ont concédé l'enregistrement des statuts de Solidarité.

On ne peut pas honnêtement s'affirmer solidaire des travailleurs polonais d'un côté, et de l'autre dénoncer en France la grève générale comme un rêve gauchiste irréalisable.

- La pratique des négociations : il n'y a pas eu de diplomatie secrète en Pologne. Les négociations étaient retransmises en direct, et enregistrées sur cassettes, rediffusées ensuite.

On ne peut pas honnêtement s'affirmer solidaire des travailleurs polonais d'un côté, et de l'autre pratiquer en France la politique des perons, pour négocier l'aménagement du temps de travail ou la revalorisation du salaire des instituteurs.

Avancer une plate-forme revendicative élaborée par tous, assurer le contrôle des travailleurs sur tout le déroulement de la lutte et des négociations, construire la grève générale pour gagner : voilà des leçons polonaises qui n'ont rien de spécifiquement polonais. C'est là, la démonstration vivante d'une orientation de lutte de classes ; certes, l'adversaire n'est pas le même en Pologne et en France : là-bas des bureaucrates, ici des patrons, mais les méthodes, pour la classe ouvrières, ne sont pas très éloignées.

Pour la démocratie syndicale

Il n'y a pas d'unité solide et durable, il n'y a pas de syndicat efficace,

sans démocratie. Tout ce qui porte atteinte à la démocratie syndicale affaiblit le syndicat et le divise.

Il faut s'opposer à la normalisation statutaire dans le SNI et dans la FEN, qui démobilise les syndiqués, restreint le débat syndical, et tend à transformer la nature même du syndicat.

Il faut combattre le dévoiement du droit de tendance par UA et UID dans un sens parlementariste. Plutôt que d'appuyer les tendances sur la pratique des instances syndicales, UA et UID appuient leurs tendances sur l'adhésion individuelle des syndiqués. Ils évacuent ainsi le bilan de leurs pratiques. En voulant des tendances d'individus et non de structures collectives, ils utilisent le droit de tendance contre le fonctionnement fédéraliste naturel d'un syndicat.

Il faut refuser les « consultations » de syndiqués, que UA a pu organiser dans le SNES. Ces pratiques référendaires ont pour fonction de mettre sur le dos des syndiqués des responsabilités qui incombent à la direction. Ce type d'opération est une diversion par rapport à la nécessaire centralisation de l'action. Ces consultations ont nature de plébiscite : les syndiqués ayant été consultés, on ne peut prétendre que la direction a agi contre leur volonté. Il s'agit ainsi de retourner les aspirations démocratiques des syndiqués contre le besoin d'une impulsion nationale des luttes.

Il faut combattre également le prélèvement automatique sur comptes bancaires des cotisations syndicales. Ce remède bureaucratique à la désyndicalisation est pire que le mal : non seulement, il ne guérit rien, mais il produit des effets secondaires : il encourage la démobilisation des syndiqués. Il n'y aura plus de trésoriers actifs, collectant les adhésions en début d'année. Il n'y aura plus de démarche volontaire des collègues renouvelant le geste de payer la carte de l'année. Le prélèvement automatique est bien une solution de facilité, offerte pas tant aux syndiqués qu'aux dirigeants UA qui pensent enrayer par ces astuces, un phénomène qui a de profondes racines. Une autre de ces astuces étant de renforcer les « services » offerts par le SNES à ses adhérents. C'est une conception dévoyée du syndicalisme qui prévaut à travers ces réformes.

3.

Pour une centrale unique et démocratique

A FO, on est ouvertement contre. Bergeron déclarait au dernier congrès fédéral (juin 1980) : « Certains constatent que la pluralité syndicale engendre compétition et surenchère, en viennent à souhaiter l'unité syndicale. Ils oublient qu'elle n'a, en France, pour des raisons historiques, pratiquement jamais existé. Ils oublient aussi qu'elle conduirait à placer tout le mouvement syndical sous la coupe du parti communiste. » Belle confiance en ses idées et en ses militants, de la part de Bergeron...

A la CGT et à la CFDT, on est

tionnement régulier du syndicat, avec des garanties pour les minorités, avec le droit de tendance reconnu dans le respect du fédéralisme.

— Une seule centrale syndicale, c'est réalisable, en dépit de la division furieuse des rangs ouvriers aujourd'hui. Qu'on se souvienne : 1933, c'est la guerre ouverte entre PC et PS, le PC qualifie la social-démocratie de social-fascistes. 1934 : le 12 février, les cortèges antifasciste du PC et du PS fusionnent sous la pression des manifestants, au cri de



formellement pour. Mais on accrete en septembre 1980 la mort de l'unité d'action. Et l'on attend d'être d'accord sur tout pour envisager une fusion. L'attente peut être longue...

— Une seule centrale syndicale, c'est possible si l'on ne met pas en préalable à la fusion la résorption des divergences. Celles-ci doivent pouvoir s'exprimer au travers du fonc-

« Unité ! ». 1935 : la fusion syndicale CGT-CGTU est engagée.

— Une seule centrale syndicale, c'est le moyen de dépasser l'autonomie de la FEN. Il n'y a pas de solution à l'autonomie de la FEN, en dehors de son intégration à une centrale unique et démocratique. Ou plutôt : toutes les autres solutions rajoutent à la division.

L'UNITÉ SYNDICALE ET LA FÉDÉRATION UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

20 octobre 1935 - Supplément E.E. n° 6)

LA FÉDÉRATION UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SE REJOINT PROFONDEMENT DE L'UNITÉ SYNDICALE ENFIN RÉALISÉE. ELLE L'A DÉCLARÉ À LA TRIBUNE DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T.U. : ELLE TIENT À LE PROCLAMER À NOUVEAU.

La Fédération Unitaire de l'Enseignement a été la première à préconiser le congrès global de fusion, à œuvrer pour la réalisation de l'Unité sans vainqueur ni vaincu.

Et pourtant, elle a subi, au Congrès confédéral d'Issy-les-Moulineaux, de la part des dirigeants confédéraux, des attaques injustes, calomnieuses. Elle estima que — dans l'intérêt même du mouvement syndical — elle doit faire juger ses camarades de lutte, les ouvriers manuels, et intellectuels auprès desquels elle s'est toujours résolument placée pour la défense du salariat contre le patronat, dans la lutte contre le fascisme et la guerre.

Les dirigeants confédéraux ont voulu montrer la Fédération de l'Enseignement comme hostile à l'Unité :

« FRACHON critique très sévèrement l'attitude adoptée par les membres de la majorité de l'Enseignement qui « restés en dehors de la vie ne voient pas les millions d'hommes qui luttent contre le capitalisme » (Humanité, 27 septembre 1935).

Or, c'est demain que les deux fractions du mouvement syndical vont se réunir pour former un tout, et cela c'est une opération arithmétique que nos camarades de la F. U. n'avaient pas encore comprise » (RACAMOND, Humanité, 29-9-35).

Et HENAFF parle de la peur qu'ont les dirigeants de la F.U. de l'Enseignement que la C.G.T.U. soit noyée dans le syndicat unifié (Humanité, 26-9-35).
Laissons ainsi entendre que la F.E. ne veut pas de l'Unité syndicale.

La direction confédérale n'est pas qualifiée pour nous donner des leçons en la matière. Nous pourrions rappeler les articles de Monmousseau ou autres, hostiles à l'Unité. Ce n'est pas nous qui imprimions en gros titre : « C.G.T. unique, C.G.T. de trahison !... ». Mais passons.

La Fédération Unitaire de l'Enseignement REPOND par ses résolutions prises en chacun de ses congrès, par ses déclarations aux congrès confédéraux :

1931 : « Nous sommes pour le Congrès de fusion : C.G.T. unique comprenant toutes les organisations syndicales : C.G.T., C.G.T.U., C.G.T.S.R., F.A. des fonctionnaires. Congrès de fusion basé sur les trois principes : Reconnaissance et pratique de la lutte de classe. Souveraineté absolue des assemblées générales, respect de la démocratie syndicale. Liberté d'opinion sans réserve ni restriction » (Déclaration de la F.E., Congrès Confédéral de Magic-City).

1932 : « Le Congrès de la Fédération unitaire de l'Enseignement...
Se prononce pour le Congrès de fusion sur les trois bases suivantes :

Reconnaissance et pratique de la lutte des classes ;
Démocratie syndicale ;
Liberté d'opinion et corollaire logique, liberté de tendance et droit de fraction ».
(Congrès Fédéral de Bordeaux).

PARCE QUE :

La Fédération de l'Enseignement a dénoncé :
L'abandon de la lutte de classe,
La politique de confusion du Front populaire,
La défense du « plan ».
Parce qu'elle a craint que l'Unité ne se fasse dans la collaboration des classes et pour l'Union sacrée.
Parce qu'elle a réclamé :
La libre expression des tendances et leur libre organisation à l'intérieur du syndicat,
La liberté d'opinion,
La démocratie syndicale.

MAIS,

sans se laisser arrêter par les attaques injustes, certaine que l'Unité syndicale est plus que jamais nécessaire et doit se réaliser le plus rapidement possible pour la lutte, la Fédération de l'Enseignement a voulu qu'aucun retard ne soit apporté à la réalisation de l'Unité en ce qui concerne l'enseignement, aussi, sur sa proposition, le 20 septembre, elle s'est rencontrée avec la Fédération Générale de l'Enseignement (confédérée) et les modalités pratiques de fusion ont été étudiées et adoptées.

1933 : « Les minoritaires de la C.G.T.U. ... Se prononcent pour la réalisation de l'Unité syndicale par le Congrès de fusion sur la triple base de la reconnaissance de la lutte des classes, de la démocratie syndicale et de l'entière liberté d'opinion ».
(Motion déposée par la Fédération de l'E. Huyghens).

1934 : « Le Congrès estime que l'Unité syndicale, indispensable à la classe ouvrière, est réalisable à brève échéance.

Cette unité, pour être efficace et durable, doit reposer sur les bases suivantes :

1. Indépendance du syndicalisme et durable, doit reposer sur les bases suivantes :
2. Liberté d'opinion et liberté d'expression ;
3. Démocratie syndicale comportant notamment la représentation des minorités aux différents organismes de direction ;
4. Reconnaissance de la lutte de classe.

(Résolution votée au Congrès Fédéral de Montpellier).

1935 : « Le Congrès de la F.U. de l'Enseignement, réuni à Angers les 4, 5, 6 août 1935... Considérant que l'Unité syndicale, gage de succès des luttes actuelles et luttes futures contre la bourgeoisie, ne peut recevoir son expression que dans une centrale unique où pourront cohabiter tous les travailleurs sans distinction d'opinion politique ou de tendance philosophique ;

Maintient sa position pour un Congrès global de fusion... ».
(Voté à Angers, Congrès Fédéral).

« Ils (les minoritaires) se réjouissent de cette unité syndicale, indispensable pour que les masses ouvrières prennent confiance en elles-mêmes et s'engagent sur le chemin de la victoire.

Ils feront tous leurs efforts pour que soient levées les dernières difficultés qui subsistent encore et que soit, enfin, menée l'action syndicale révolutionnaire, seule efficace actuellement... »

(Résolution adoptée par les minoritaires des deux C.G.T. le 23 sept. 1935 et déposée au Congrès de la C.G.T.U. le 26 septembre par la F.E.).

EST IL ALORS POSSIBLE DE SOUTENIR QUE LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT EST CONTRE L'UNITÉ SYNDICALE ?

La Fédération de l'Enseignement REPONDRAIT par l'aveu même d'un secrétaire confédéral :

« ... Les dirigeants de la Fédération de l'Enseignement prétendent que l'Unité syndicale peut se réaliser par la fusion pure et simple des deux organisations en présence ».
(Racmond-Huyghens, 1933).

POURQUOI,

alors la Fédération de l'Enseignement a-t-elle été attaquée aussi brutalement, pourquoi l'attitude de cette « petite secte » (Frachon) a-t-elle tenu tant de place, dans les préoccupations des dirigeants confédéraux ; pourquoi fallait-il absolument essayer de dresser contre elle les délégués au Congrès d'Issy les Moulineaux, les syndiqués de la C.G.T.U. et tous les amis et partisans sincères et résolus de l'Unité ?

Le 15 novembre, les fusions à la base seront accomplies

ET L'ON FERA L'UNITÉ EN TOUTE CLARTE.

En défendant l'indépendance organique du syndicalisme à l'égard des gouvernements et des partis politiques,

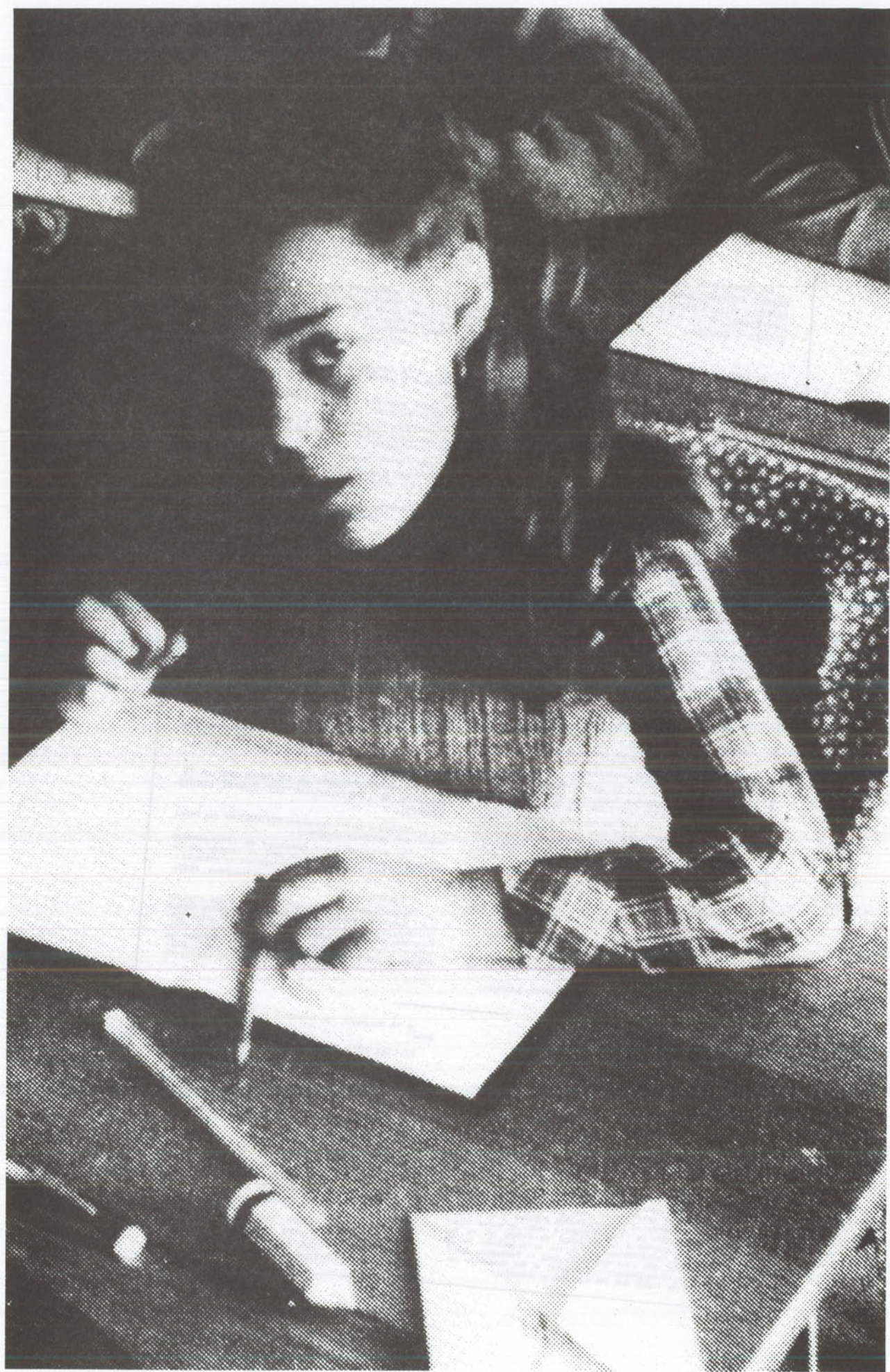
En revendiquant la liberté d'opinion, la liberté de tendance à l'intérieur du syndicat, la démocratie syndicale.

En se plaçant sur le terrain de la lutte de classes.

DEMAIN,

COMME HIER, COMME AUJOURD'HUI ; DEMAIN, AU SEIN DE LA C.G.T. UNIFIÉE, LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT POURSUIVRA LA LUTTE DE CLASSES QUI ABOUTIRA À LA LIBÉRATION DES TRAVAILLEURS.

ET DANS SON ACTION, ELLE SERA REJOINTE PAR TOUS LES SYNDICALISTES SINCÈRES, ET ILS SONT NOMBREUX DANS LES DEUX C.G.T., OUI VEULENT ŒUVRER POUR L'AFFRANCHISSEMENT DU PROLETARIAT



SANS LA CONSTRUCTION D'UN PARTI REVOLUTIONNAIRE IL N'Y AURA PAS DE SYNDICALISME LUTTE DE CLASSE INFLUENT

— Le syndicat, c'est tout d'abord une lutte de classe. C'est la lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— Ce n'est pas seulement la lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— La lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— La lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— Le syndicat, c'est tout d'abord une lutte de classe. C'est la lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— Ce n'est pas seulement la lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— La lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.

— La lutte de la classe ouvrière pour la conquête de son indépendance, de son autonomie, de son pouvoir. C'est la lutte pour la construction d'un parti révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte. C'est la lutte pour la construction d'un syndicat révolutionnaire, capable de mener à bien cette lutte.



Pour remplir sa mission, le syndicat doit être ouvert à tous : aucun préalable idéologique ou politique à l'adhésion au syndicat. Du même coup, le syndicat devient sensible à toutes sortes de pressions sociales ; les couches de travailleurs peu expérimentés y ont un poids important. C'est la contradiction naturelle du syndicat : organisation de masse, il doit coller au niveau de conscience moyen ; organisation de classe, il doit exprimer des positions avancées.

Pour tourner cette difficulté, les révolutionnaires ont deux voies :

— celle de faire du syndicat un « syndicat rouge » ou un syndicat-parti ; mais cela minorise le syndicat sans pour autant donner naissance à un parti ;

— celle d'une lutte interne permanente pour l'éducation des syndiqués. Conserver son caractère de masse au syndicat, sans altérer son caractère de classe, est réalisable dans cette voie. A condition de comprendre « l'éducation des syndiqués » non comme une formation didactique, mais comme l'expérience pratique d'un fonctionnement syndical démocratique, et d'une orientation lutte de classe.

Un syndicat de masse avec une orientation lutte de classe, c'est notre objectif dans la CGT, la CFDT, FO et la FEN. Pour avancer vers la réalisation de cet objectif, il faut être réaliste :

— Cet objectif ne se réalisera pas indépendamment de profonds bouleversements entre la classe ouvrière et la bourgeoisie d'une part, entre les réformistes et les révolutionnaires d'autre part. Personne ne pense que ces bouleversements dépendront uniquement des débats et batailles internes aux syndicats. Les travailleurs qui suivent telle ou telle direction confédérale, UA ou UID dans la FEN, le font aussi parce qu'ils sentent une force politique derrière chacune d'elle. Sans modification des rapports entre partis, il n'y aura pas de transformation dans les syndicats. Sans construction d'un parti révolutionnaire, il n'y aura pas de syndicalisme lutte de classe influent.

— Etre réaliste, c'est aussi admettre que les directions

syndicales fonctionnent comme des fractions politiques. Elles roulent pour un projet politique, même si celui-ci ne recoupe pas intégralement le projet d'un parti (la CFDT roule plutôt pour la tendance rocardienne du PS) ; mais elles agissent comme des fractions.

Pour combattre l'orientation de ces directions, il est dangereux de garder le nez collé à la vitrine syndicale ; car on se prive d'un point de vue plus large. Ainsi, sous l'angle syndicaliste pur, on en vient à la nécessité d'une organisation extérieure, capable d'orienter ses membres dans une situation où les syndicats ne sont qu'un acteur parmi d'autres.

C'est pourquoi les syndicalistes lutte de classe ne peuvent pas éluder la nécessité de travailler à l'édification d'un nouveau parti ouvrier, un parti révolutionnaire.

Le PC et le PS ont laissé passer trop d'occasions de changer la vie pour qu'elles soient de simples erreurs corrigibles à l'avenir. Juin 36, la Libération, Mai 68 : ce n'est jamais l'heure du socialisme, il y a toujours une étape préalable, il reste toujours un parti bourgeois à convaincre de se laisser faire.

Avant même de changer la société, les travailleurs avaient l'occasion, en mars 1978, de changer le gouvernement, et par la voie la plus légale, la voie des élections. Le PC et le PS redoutent même cela, ils se sont divisés pour ne pas gouverner. A fortiori, ils ne veulent pas d'un gouvernement PC-PS porté par un mouvement de lutte, par un « tous ensemble » qui réaliserait ce que les élections de mars 1978 n'ont pas fait : chasser Giscard-Barre.

Au fond, PC et PS ne viennent au gouvernement que pour gérer la société capitaliste, à la mode social-démocrate, ou pour aider cette société à franchir un mauvais pas, comme les ministres communistes à la Libération. De tels partis ne sont pas à même de bousculer les patrons et de marcher vers la révolution socialiste. Qui peut croire que les dirigeants du PC et du PS sont des révolutionnaires ?



C'est pourquoi la LCR existe séparément, à côté et indépendamment du PC et du PS.

Beaucoup de travailleurs n'accordent pas grande confiance aux dirigeants socialistes et communistes capables de dire blanc un jour, noir le lendemain. Beaucoup redoutent leurs manœuvres d'appareils. Beaucoup sympathisent avec les révolutionnaires. Pourtant, ces mêmes travailleurs militent dans les partis traditionnels, ou votent pour eux. Ils pensent que le PC et le PS, aussi corrompus soient-ils, ont le simple mérite d'exister, tandis que les révolutionnaires sont peu influents.

Ces travailleurs n'adhèrent pas au « programme » du PC ou au « programme » du PS, mais ils reconnaissent dans ces deux partis un outil. Présents dans les syndicats, dotés d'un gros appareil avec leur presse, leurs élus intervenant sur beaucoup de terrains, de la mutuelle à l'entreprise en passant par le logement, les partis traditionnels font figure d'instrument politique pour beaucoup de travailleurs défiant par ailleurs vis-à-vis des dirigeants.

A ces travailleurs, à ces travailleuses, la LCR s'adresse : oui, il faut un outil politique aux travailleurs car le syndicat ne peut suffire à tout. Mais cet outil doit être au service d'une politique révolutionnaire. Or, ni l'outil du PC, ni l'outil du PS ne peuvent être transformés ; leur passé témoigne pour leur avenir. Il est temps de faire sa place à un nouveau parti ouvrier, un parti ouvrier et révolutionnaire. Et la construction de ce parti commence aujourd'hui, car les militants de ce parti existent : ils sont dispersés dans les organisations traditionnelles, où ils attendent pour « juger sur pièces ». Ce parti ne se construira pas sans ces milliers et milliers de travailleurs, de travailleuses qui ne font pas aujourd'hui confiance sur parole à la LCR ; et celle-ci ne leur demande pas d'être crue sur sa bonne mine. Ce sont les réformistes qui disent : « *Faites-nous confiance, donnez-vous vos voix, nous ferons le reste.* » A la LCR, nous pensons que les vrais changements naissent de l'activité des

travailleurs eux-mêmes. Le parti ouvrier et révolutionnaire pour lequel nous militons naîtra aussi de l'activité des travailleurs eux-mêmes ; et c'est à leur expérience que nous en appelons.

La LCR n'a pas d'autre raison d'être que de susciter le rassemblement de ces militants. Les partis existants sont forts, mais ils n'ont pas de rente d'éternité. Seuls les sceptiques pensent que le mouvement ouvrier ne change pas.

Le mouvement ouvrier n'est pas immuable. Les grandes secousses ont changé plusieurs fois son visage et sa composition. L'anarchisme, naguère influent, est aujourd'hui réduit à une activité marginale. Les partis communistes qui captaient hier le prestige de la révolution d'Octobre et qui attiraient les plus combattifs des ouvriers font figure aujourd'hui de partis installés et conciliateurs. Les partis social-démocrates sont perçus de plus en plus comme des partis de gestion sociale. Il y a peu d'entreprises où on ne trouve pas aujourd'hui un travailleur qui se réclame de l'extrême gauche. La jeunesse se reconnaît mal dans les organisations traditionnelles. Les femmes, toujours plus nombreuses à travailler, donnent à la classe ouvrière son genre féminin. Les générations de travailleurs qui ont tout espéré et ont été lésées de tout en 1936 et en 1945 sont relayées par des générations jeunes décidées à venger les espoirs déçus de leurs aînés.

Dans un sens ou dans l'autre, la classe ouvrière change, le mouvement ouvrier change. Des changements longs, imperceptibles, qui se transforment un jour en grands bouleversements. Il a fallu la révolution de 1917 pour donner naissance à des partis communistes révolutionnaires de masse. Il faudra de grands bouleversements pour accoucher d'un parti révolutionnaire ; mais il faudra aussi, comme en Russie, que ces grands changements soient préparés. C'est pourquoi la construction du parti ne peut être remise à plus tard ; c'est pourquoi il faut construire la LCR aujourd'hui.

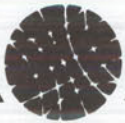


LA LIBRAIRIE LA BRECHE

du mardi au samedi de 12h à 20h

9 rue de Tunis
Paris 11^e

métro Nation



INPRECOR INTERCONTINENTAL PRESS

Abonnement - 1 an - 25 numéros

POUR TOUS PAYS : 180 francs français

PAR AVION : Europe, 220 ff; Amérique, Afrique, Asie, 270 ff (ou respectivement 70 dollars US, 75 dollars canadiens)

Afrique du Nord : 225 ff; Moyen-Orient : 225 ff

PLI FERME : France, 300 ff; 350 ff

PLI FERME PAR AVION : nous écrire

NOM :

Prénom :

Adresse :

Pays :

VERSEMENT : Chèques postaux ou bancaires à l'ordre de :
PEC (Presse-Edition-Communications), adressés à :
PEC - 2, rue Richard Lenoir - 93100 - MONTREUIL (France)

VIREMENT à :
PEC - BNP - Agence Robespierre
153, rue de Paris - 93100 - MONTREUIL (France)
Compte numero 230179/90



abonnement : 1 an 50 f

décembre janvier
barricades N° 20
Camarades, aux barricades

**NO FUTURE
POUR GISCARD BARRE !**

mensuel des jeunesses communistes révolutionnaires



**9, RUE DE TUNIS
PARIS XI°**

LISEZ

ROUGE

**CHAQUE SEMAINE
EN VENTE
DANS LES KIOSQUES**

dossier rouge n°3

Rédaction-administration : 2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil téléphone : 808.00.80 (lignes groupées)
Edité par Sarl PEC (Presse, Edition, Communication)
Directeur de la publication : Robert March
Numéro de la commission paritaire : N° 63 122

EN SOUSCRIPTION

Le deuxième tome
des congrès de
la 4^e Internationale
à paraître
en décembre 1980

Reconstruction de la 4^e
Internationale (1940-1946)

Manifeste, thèses et résolutions

- L'analyse de la Deuxième guerre impérialiste ;
- la défense de l'URSS ;
- les prises de position du Secrétariat international de New-York ;
- les nouveaux problèmes théoriques et pratiques posés par la guerre ;
- l'histoire et la formation du Secrétariat européen clandestin et la réunification des forces trotskystes dispersées par la guerre ;
- l'émergence de situations révolutionnaires ;
- le morcellement de l'Allemagne et la révolution allemande ;
- la participation du PC au gouvernement.



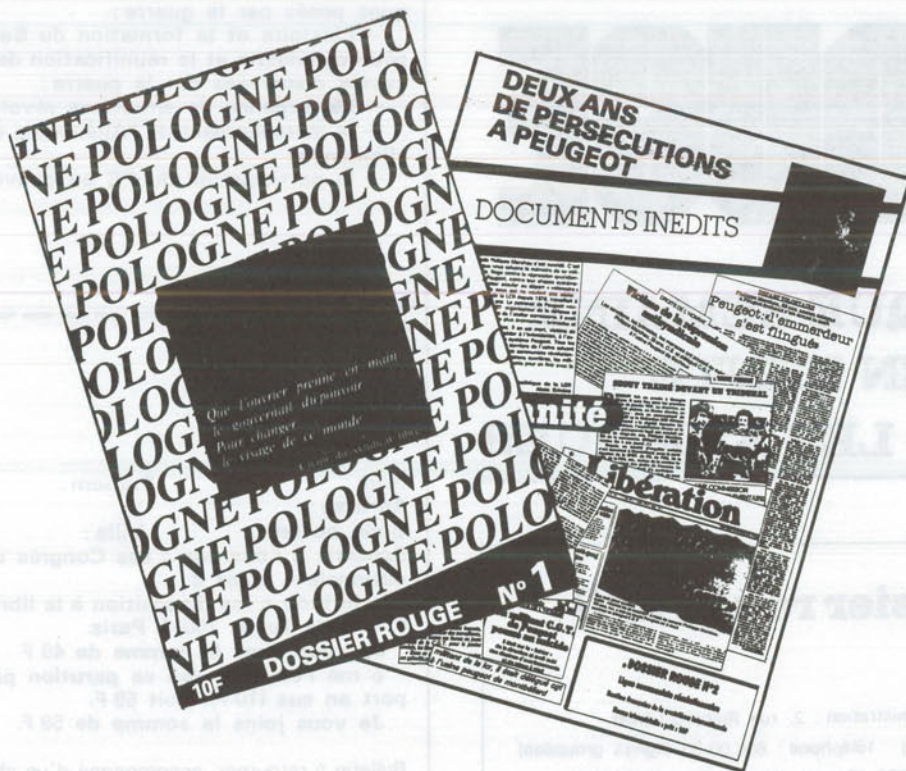
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Souscrit à l'ouvrage « Les Congrès de la IV^e Internationale », tome 2
o le tenir à ma disposition à la librairie la Brèche,
9, rue de Tunis, 75011 Paris.
Je vous joins la somme de 49 F
o me l'envoyer dès sa parution par colis postal,
port en sus (10 F), soit 59 F.
Je vous joins la somme de 59 F.

Bulletin à retourner, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre des éditions la Brèche, adressé à Faustine, c/o PEC, 9, rue de Tunis, 75011 Paris.

LES « DOSSIERS ROUGES »

N°1 POLOGNE

N°2 L'ORDRE PEUGEOT



OU VA LA FEN?

1948 : le questionnaire soumis aux enseignants de la CGT. Rester à la CGT ? Partir à FO ? Passer à l'autonomie pour refuser la scission confédérale ?

QUESTIONNAIRE

à l'usage des syndicats qui organisent un référendum sur l'affiliation confédérale

Un projet a déjà été suggéré à nos syndicats. De son côté le S.N. des Instituteurs vient de publier (École Libratoire du 19 février) un bulletin de vote pour le référendum des instituteurs. Nous le communiquons à titre indicatif.

Pour chaque vote rayer l'indication inutile

1^{er} VOTE

Êtes-vous partisan de maintenir l'adhésion de S.N. à la C.G.T. ?

OUI NON

2^e VOTE

Si la majorité se prononce pour le retrait de la C.G.T., êtes-vous partisan de l'adhésion à la C.G.T. Force Ouvrière ?

OUI NON

3^e VOTE

Si la majorité est hostile aussi bien à l'adhésion à la C.G.T. qu'à l'adhésion à Force Ouvrière, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du S.N. et de la F.E.N. comme organismes autonomes, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes ?

OUI NON

Les instructions générales données par le S.N.I. sur le seuil et la portée de chaque vote vaudront vraisemblablement aussi pour la Fédération de l'Éducation nationale.

1^o Si la majorité des syndicats se prononce pour le maintien de la F.E.N. à la C.G.T., aucune modification ne sera apportée aux statuts fédéraux par le vote sur l'affiliation confédérale;

2^o Si la majorité se prononce au contraire pour l'affiliation à la C.G.T. Force Ouvrière, le nom de la nouvelle centrale remplacera celui de la C.G.T. dans tous les articles des statuts de la F.E.N. (articles 1, 2 (8^d), 3, 4, 8, 10) et du règlement intérieur (7^e, 12^e);

3^o Si la majorité, après s'être opposée à l'adhésion à l'une des deux centrales, se prononce en faveur de l'autonomie, toutes les indications relatives à la C.G.T. dans les statuts actuels (articles 1, 2 (8^d), 3, 4, 8, 10) et dans le règlement intérieur (7^e, 12^e) seront supprimées.

1981 : la division dans la FEN. Deux extraits...

... du bulletin du SNI (UID)

Editorial

C'en était trop...

Il faut sauver le Syndicat de l'éclatement. Le comportement de plusieurs militants qui animent la minorité « Unité et Action » du Syndicat impose à tous cette exigence.

Éliminons d'abord les confusions ou les esquives. Il ne s'agit pas d'empêcher l'action d'une section départementale des lors qu'elle réagit à une situation départementale particulière, en accord et en complémentarité avec le Secrétariat National. Des actions de cette nature — y compris des greves — ont eu lieu dans le passé. Nous y aurons recours dans le futur si nécessaire.

Il ne s'agit pas davantage de rejeter la grève nationale comme moyen d'action pour atteindre un objectif national, y compris quand, en cours de négociation, elle peut constituer un moyen de pression efficace. La discussion pour savoir si le Syndicat devait, oui ou non, lancer la grève nationale à la rentrée est une discussion normale dans le Syndicat. Elle a eu lieu.

Contrairement à des organisations du second degré qui ont lancé la grève à cette rentrée, le Bureau National n'a pas fait de même aujourd'hui cette

cees que le Bureau national unanime a jugées positives et qu'il faut exploiter ; un programme d'action a été décidé ; des négociations importantes viennent de s'ouvrir, notamment pour nos collègues P.E.G.C. Par leur grève, les organisateurs second degré demandent l'ouverture de négociations. On conviendra au S.N.I.-P.e.g.c. serait irresponsable de sociatiser à une grève pour un objet déjà atteint.

Ce n'est pas cela qui est grave. Les responsables nationaux et locaux « Unité et Action » ont constitué un groupement indépendant qui n'obéit qu'à ses règles propres, en juin ; ils ont constitué un syndicat autonome d'initiative syndicale, doté d'un jour propre structure et statut. C'est ce « syndicat » des la fin de juin, ou cette rentrée, avec ceux-là.

Il s'agit donc bien sur des objectifs une minorité du Bureau national, le

... du bulletin du SNES (UA)

MOTION DU BN DU 13 JANVIER 1981

Le Bureau national du S.n.e.s. réuni le 13 janvier 1981, s'élève contre les interventions de la direction de la F.e.n. visant à empêcher le S.n.e.s. d'exprimer et de défendre les intérêts des personnels du second degré :

- 1) que ce soit, comme à la rentrée, à l'occasion des actions qu'il avait décidées face aux agressions dont les enseignants du second degré et leurs personnels sont l'objet de la part du gouvernement et pour contraindre ce dernier à négocier la satisfaction de leurs revendications ;
- 2) que ce soit pour les diverses indications :

- le devoir de défendre ses mandats et ses mandats ;
- en réduisant ou en éliminant la représentation du S.n.e.s. comme c'est le cas dans le Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, dans les conseils économiques et sociaux régionaux, dans les comités régionaux de la formation professionnelle, dans les conseils académiques consultatifs de la formation professionnelle, dans les conseils académiques dans le Comité technique sa représentation comme, dès sa constitution en 1977, en prétendant lui interdire de défendre ses mandats comme au sein du Conseil supérieur de la Fonction Publique ;
- Le B.n. exprime son inquiétude devant la situation créée par les mesures bureaucratiques et antifédérales de la direction homologue de la F.e.n. et il s'est délibérément engagé. Il appelle solennellement dans lequel cette direction F.e.n. à mettre en échec ces manœuvres par les syndicats constitutifs de la Le B.n. réaffirme la détermination des enseignants syndicaux, de la F.e.n. unitaire et démocratique. Le B.n. se prononce pour le respect de cette souveraineté et le respect de cette souveraineté, lequel implique l'existence de structures nationales qui constituent la F.e.n. commune des établissements d'exercice et dans les